

LES ILLUSTRÉS CAPTIFS

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA VIE, DES FAITS & DES AVENTURES

DE QUELQUES PERSONNES NOTABLES

PRISES PAR LES INFIDÈLES MUSULMANS

PAR

Le Père DAN

Manuscrit inédit (de 1640 ?)

présenté par :

H.-D. DE GRAMMONT et L. PIESSE.

ALGER

Revue Africaine 1883-1884

**Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.**

**1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
alainspenatto@orange.fr**

ou

spenatto@algerie-ancienne.com

**D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :**

<http://www.algerie-ancienne.com>

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.

Il propose des livres anciens,

(du 14e au 20e siècle),

à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

UN MANUSCRIT

DU PÈRE DAN

Parmi les ouvrages qui appartiennent à la Bibliothèque Mazarine, il en est un qui doit attirer tout particulièrement l'attention de ceux qui s'occupent des Études Algériennes. C'est un manuscrit⁽¹⁾ du P. Dan, qui porte pour titre : *Les Illustres Captifs*. La lecture en est très intéressante ; mais elle est rendue bien difficile par la terrible écriture de l'auteur, le manque absolu de ponctuation, la multiplicité des fautes d'orthographe et des abréviations. Quand on a franchi ces écueils, on se trouve en face de récits très curieux et très instructifs en ce qui concerne l'Histoire de l'Esclavage.

Le style est souvent diffus, et les naïvetés ne manquent pas ; mais les documents abondent, et sont d'autant plus précieux, que l'auteur a été à même d'être très bien renseigné.

En effet, le P. Dan, né vers 1580, et mort en 1649, passa près d'un demi-siècle dans l'*Ordre de la T.-S.-Trinité pour la Rédemption des Captifs*, et en fut le Supérieur pendant quatorze ans.

Il était venu à Alger en 1634, avec Sanson-le-Page, Envoyé du Roy, et y avait séjourné quelque temps. De plus,

1. Manuscrit in-f° de 261 feuillets recouvert en parchemin, inscrit sous le n° 1919.

pendant tout le temps de son Généralat, il ne manqua pas de recueillir avec soin les indications qui lui furent adressées par les Religieux de son Ordre, qu'il envoyait sur les côtes de la Barbarie pour y opérer des Rédemptions. C'est ainsi qu'il put parvenir à achever sa belle *Histoire de Barbarie et de ses Corsaires*⁽¹⁾, ouvrage bien antérieur au manuscrit dont nous nous occupons en ce moment, qui semble être une œuvre de la vieillesse de l'auteur⁽²⁾.

Nous avons jugé utile d'en donner une description détaillée, qui facilitera les recherches, et donnera, en tous cas, une idée bien exacte du travail de l'érudit Trinitaire.

Notre dévoué et savant collaborateur, M. L. Piesse, bien voulu transcrire quelques-uns des chapitres qui se rapportent le plus directement à l'histoire des Pays Barbaresques, et cette fidèle copie ne lui a pas coûté peu de labeur. Ces chapitres sont publiés à la suite de la *Description*, et nous espérons que l'ensemble jettera une nouvelle lumière sur des personnages presque oubliés de nos jours.

H.-D. DE GRAMMONT.

1. *Paris, in-4°*, 1637, réimprimé en 1649, avec modification du titre, et adjonction de quelques chapitres. — Le P. Dan a publié, en 1642, une très curieuse description du Château de Fontainebleau.

2. Les nombreuses incorrections du Manuscrit prouvent que l'auteur n'a pas eu le temps d'achever son œuvre ; d'ailleurs, il y cite souvent son *Histoire de Barbarie*,

LES ILLUSTRÉS CAPTIFS

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA VIE, DES FAITS & DES AVENTURES
DE QUELQUES PERSONNES NOTABLES
PRISES PAR LES INFIDÈLES MUSULMANS

PAR

Le Père DAN

LIVRE PREMIER

**Où il est traité des Chrétiens pris en guerre
par les Infidèles Musulmans**

- I. ROMAIN DIOGENES⁽¹⁾, Empereur de Constantinople, fait captif par le Sultan Axam (1068).
- II. GÉRARD, surnommé Tom⁽²⁾, Instituteur de St-Jean de Jérusalem, autrement dits Chevaliers de Malte, captif au siège de cette sainte ville de Jérusalem (1099).

(1) Il fut renvoyé sans rançon par son vainqueur ; de retour à Constantinople, il disputa le trône à Michel, qui lui fit crever les yeux ; il mourut quelque temps après.

(2) Voir Vertot (*Histoire des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem*), t. I, p. 42-54.

- III. GÉRARD D'AVESNES⁽¹⁾, cruellement traité par les Turcs, pris pareux-mêmes est délivré et honoré (1100).
- IV. MARC BOEMOND, Prince d'Antioche : Ses beaux faits, sa captivité et sa délivrance (1100).
- V. EUDES HARPIN, dit de BOURGES, Seigneur Français, pris par les Turcs et sa délivrance merveilleuse (1101).
- VI. BENOIST, Évêque de Rahas, qui se montre autant généreux que pieux pour la défense de la Terre Sainte (1102).
- VII. JOSSELIN DE COURTENAY, Seigneur Français, ses beaux faits et ses diverses aventures (1104).
- VIII. BAUDOUYN, second du nom, roi de Jérusalem, ses mémorables exploits : est deux fois pris par les Turcs (1123).
- IX. GILBERT BECQUET⁽²⁾, Gentilhomme Anglais et ses aventures (1130).
- X. RAIMOND, Comte de Tripoli⁽³⁾, neveu de FOULQUES, Roy de Jérusalem, pris par les Turcs, puis est délivré (1134).
- XI. Trois frères les MENIL-SIMON⁽⁴⁾, et le cruel traitement qu'ils reçurent des Turcs dans leur captivité (1147).

1. Le contenu des chapitres III, IV, V, VI, VII, VIII, n'est que la reproduction des *Vieilles Chroniques* (Guillaume de Tyr, etc.).

2. Ce chevalier rendit amoureuse de lui la fille du Soudan ; il s'enfuit avec elle, et la conduisit à Londres, et l'épousa, après l'avoir fait baptiser. *C'est de ce couple que descendit St-Thomas de Cantorbéry.*

3. L'empereur de Constantinople demanda sa fille en mariage.

4. Pris à la deuxième croisade : les Turcs leur écorchèrent les mains ; c'est de là que viennent leurs armes : *D'argent aux six mains de gueules, trois, deux et une.*

- XII. BERNARD DE BLANQUEFORT⁽¹⁾, membre de l'Ordre militaire des Templiers (1159).
- XIII. GUY DE LUSIGNAN, Roi de Jérusalem, pris par Saladin, Sultan de Damas (1187).
- XIV. GUILLAUME DE PRÉAUX⁽²⁾, Gentilhomme Normand ; son action généreuse en Palestine, en faveur de Richard, Roy d'Angleterre (1192).
- XV. ST-FRANÇOIS D'ASSISES⁽³⁾, sa captivité et sa délivrance (1218).
- XVI. AMAURY⁽⁴⁾, Comte de Montfort (1238).
- XVII. GUÉRIN⁽⁵⁾, Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem (1243).
- XVIII. ST-Louis⁽⁶⁾, Roy de France et les particularités mémorables de sa captivité (1250).
- XIX. ALPHONSE DE FRANCE, Comte de Poitiers, de Toulouse, d'Auvergne et d'Albigeois, fait captif avec St-Louis, son frère (1250).
- XX. PIERRE DE DREUX, surnommé MAUCLÈRE, DUC de Bretagne, fait captif avec St-Louis (1250).
- XXI. ROBERT, Patriarche de Jérusalem, pris avec St-Louis et cruellement traité par les Turcs (1250).

1. Les chap. XII et XIII sont copiés dans les *Vieilles Chroniques*.

2. Se fit volontairement captif pour servir de caution à Richard Cœur-de-Lion, qui avait été pris en chassant au vol.

3. Il fut pria à Damiette, où il prêchait l'Évangile, et fut bâtonné à diverses reprises. Le Soudan lui rendit la liberté.

(4) Pris par les Turcs à la sixième croisade. Il acquit une terrible célébrité dans les guerres religieuses du Midi de la France.

(5) Pris à la déroute de Gaza. (Sixième croisade). Vertot le nomme Guarin ; il mourut de ses blessures.

(6) Les chapitres XVIII, XIX, XX, XXI, etc., jusqu'à XXVIII, sont la reproduction exacte de la Chronique de Joinville.

- XXII. GUILLAUME, dit DE DAMPIERRE, Comte de Flandres, fait captif avec St-Louis (1250).
- XXIII. JACQUES DE CHASTEL, autrement dit DE BAZOCHES, Évêque de Soissons, pris avec St-Louis et sa merveilleuse résolution contre les Turcs (1250).
- XXIV. IMBAUD et GUY DE LA TRIMOUILLE⁽¹⁾, le premier pris avec St-Louis et l'autre avec le Comte de Nevers (1250-1396).
- XXV. PIERRE DE VILLEBÉON, Chambellan de France sous le règne de St-Louis (1250).
- XXVI, HUMBERT OU IMBERT DE BEAUJEU, Connétable de France, pris par les Turcs avec St-Louis (1250).
- XXVII. JEAN DE JOINVILLE, Sénéchal de Champagne, pris avec St-Louis (1250).
- XXVIII. NICOLAS, sixième Général de l'Ordre de la Sainte-Trinité, captif avec St-Louis (1250).
- XXIX. Trois cent Chevaliers Français pris avec St-Louis⁽²⁾, à qui les Turcs crevèrent les yeux (1250).
- XXX. JEAN DE CHASTEL-VILAIN⁽³⁾, l'un des trois cents Chevaliers à qui les Turcs crevèrent les yeux (1250).
- XXXI. JEAN FERDINAND DE HEREDIA⁽⁴⁾, trente deuxième Grand Maître de Rhodes (1378).

(1) Guy de la Trimouille avait fait partie de l'expédition de Louis de Bourbon (1390) contre le Sultan de Tunis, lorsque ce prince débarqua à Collo, et s'engagea sur la route de Constantine ; plus tard, Guy assista à la bataille de Nicopolis, et fut fait prisonnier.

(2) C'est pour eux que fut fondé l'*Hospice des Quinze-Vingt*.

(3) Ayant fondé un couvent de Cordeliers, il obtint de recouvrer la vue pendant 24 heures pour pouvoir contempler son œuvre.

(4) Il monta le premier à l'assaut de Patras, et tua de sa main le Pacha ; on le représente dans les portraits des Maîtres de l'Ordre entre une tour et une tête de Turc.

XXXII. JEAN DE BOURGOGNE, Comte de Nevers⁽¹⁾,
fils du Duc de Bourgogne, pris par les Turcs en la
journée de Nicopolis (1396).

XXXIII. JACQUES DE BOURBON⁽²⁾, Comte de la Mar-
che, sa captivité et ses autres aventures (1396).

XXXIV. JEAN LE MAINGRE, dit BOUCICAUT, Ma-
réchal de France, pris avec le Comte de Nevers (1396).

XXXV. JACQUES DE HEILLY, Gentilhomme Picard,
pris avec le Comte de Nevers (1396).

XXXVI. JANUS OU JEAN DE LUSIGNAN⁽³⁾, Roi de
Chypre, pris par le Sultan du Grand Caire (1426).

XXXVII. D'un nommé ALEXANDRE⁽⁴⁾, et comme, étant
captif à Constantinople, il fut sauvé par sa femme (1453).

XXXVIII. EMERIC DRANZILE, Prince Hongrois (1493).

XXXIX. LOPPE BARRIGA, Capitaine Portugais⁽⁵⁾, captif
au Maroc, qui est une histoire contenant quelques
faits d'armes de cette nation en Afrique contre les
Mores (1524).

XL. FRANÇOIS D'ESCALONA, Portugais⁽⁶⁾, captif à
Fez (1528).

(1) C'est celui qui fut plus tard assassiné au pont de Montereau. Au sujet de la bataille de Nicopolis, Robert Gaguin affirme que les cadavres des Chrétiens tués restèrent en plein air pendant 13 mois sans se corrompre.

(2) Pour les chapitres XXXIII, XXXIV et XXXV voir Robert Gaguin.

(3) Jean II de Lusignan ; il se racheta et mourut en 1431.

(4) Au moment de la prise de Constantinople, il tomba entre les mains de Mahomet II ; sa femme, native de Metz, se déguisa en moine pèlerin, vint le retrouver, et le fit évader.

(5) Voir l'*Histoire des Chérifs*, de Diego de Torrès (p. 28-33 et 55-57).

(6) Pendant sa captivité, il creva du doigt un œil à un Juif qui niait la divinité de J.-C. Il fut jugé à ce sujet, et absous.

- XLI. HENRI DE VALETTE PARISOT, Commandeur de Malte, et neveu du Grand Maître de ce nom⁽¹⁾ (1541).
- XLII. SFORCE PALAVICIN, Seigneur Italien⁽²⁾, Capitaine, fort renommé (1552).
- XLIII. ALVAREZ DE SANDE, Capitaine Espagnol⁽³⁾, pris par les Turcs en la défense de l'Isle de Djerba en Barbarie (1560).
- XLIV. BEAULAC, Chevalier de Malte⁽⁴⁾, et l'invention dont il se servit pour monnayer sa délivrance d'entre les Turcs (1560).
- XLV. ANGE CALEPIEN, Religieux de l'Ordre de St-Dominique⁽⁵⁾, fait captif en la prise de la Ville de Nicosie en Chypre (1570).
- XLVI. HERCULE MALATESTA et ses aventures, pris au siège de Famagouste en Chypre (1571).
- XLVII. JEAN THOMAS CONSTANZI SPATINFAZE⁽⁶⁾ et Sa vertu mémorable (1572).

(1) Il fut tué au siège de Malte, en 1550.

(2) Il fut pris par les Turcs en Hongrie, et racheté. Il se signala en 1572 à la bataille de Lépante.

(3) Il fut mené captif à Constantinople et délivré par les soins de l'Ambassadeur de France.

(4) Il feignit une blessure au pied droit, autour duquel il avait enroulé une chaîne d'or du prix de 400 écus. L'amiral Piali, fatigué de ses plaintes, et ne sachant que faire de ce faux estropié, en fit présent au Grand Maître de Malte, *qui l'avait régalé* (sic).

(5) Il subit sa captivité au bague du Grand Seigneur, dans lequel était suspendue la peau de Marc-Antoine Bragadini, Gouverneur de Famagouste. — Il fut relaxé par Euldj Ali, Sur la prière de l'Ambassadeur de France, M. de Noailles, évêque d'Acqs.

(6) Il fut pris par Euldj Ali, qui le donna à Ali Pacha ; celui-ci voulut le contraindre à se faire Musulman et le menaça du bucher, mais en vain : il devint plus tard Gouverneur de Corfou.

- XLVIII. GABRIEL CERBELLON⁽¹⁾, Capitaine Espagnol, pris par Sinan Pacha (1574).
- XLIX. THEODOSE DE PORTUGAL, DUC DE BRAGANCE ET DE BARCELLOS⁽²⁾, Père de Jean, 4^e Roi de Portugal, aujourd'hui régnant, fait captif en Afrique par les Mores en la défaite du Roi Don Sébastien (1578).
- L. ISOLAN⁽³⁾, Gouverneur d'Albe royale, perfidement traité par les Turcs (1602).
- LI. FRANÇOIS DE VENTIMILLE, dit D'OLIEULE⁽⁴⁾, Chevalier de Malte, et ses étranges aventures parmi les Turcs (1606).
- LII. POTOSKI, Prince Polonais, et BOYARSKI⁽⁵⁾, gentilhomme de même nation (1614-1616).

(1) A laissé une relation du siège de Tunis, où il fut pris.

(2) Blessé et pris à la bataille d'Alcazar el Kebir.

(3) Fait captif au mépris de la capitulation.

(4) Il fut pris dans un débarquement tenté par le Général des Galères de Sicile, et menacé du bucher ; il en fut sauvé par l'intervention du renégat Morat-Agha. natif de *Rennes en Bretagne*.

(5) Boyarski fut emprisonné contrairement en droit des gens ; il était Ambassadeur de Valachie.

LIVRE II

Où il est traité des Chrétiens pris en mer par les Infidèles Musulmans.

- I. SAINT-DOMINIQUE⁽¹⁾, et les cruels travaux qu'il souffrit en sa captivité (1199).
- II. GUILLAUME BRONDUSE et RAIMOND GUINASQUE⁽²⁾, gentilshommes Français. Histoire mémorable d'une insigne vaillance (1200).
- III. HENRY LYON, Duc DE MAGNOPOLY, DE MECKERBOURG⁽³⁾, en Allemagne. Histoire fort considérable (1248).
- IV. MACHAM⁽⁴⁾, Anglais de nation, et ses aventures mémorables (1344).
- V. PHILIPPE LIPPI⁽⁵⁾, Peintre florentin, homme des plus excellent dans son art ; et de ce que put la peinture pour le délivrer de la captivité des Turcs (1396).

(1) Pris dans un débarquement de Maures sur les côtes de Galicie, enchaîné à la chiourme et battu ; le navire qui l'amenait est assailli par une série de bourrasques si violentes que les pirates prennent peur et se convertissent.

(2) Ces chevaliers vainquirent à eux deux 45 Turcs, que le sultan les avait obligés à combattre en champ clos.

(3) Il fut pris en allant rejoindre Saint-Louis, et resta esclave 26 ans ; il avait eu jadis un serviteur Tartare, qu'il retrouva Soudan d'Égypte et qui lui rendit la liberté.

(4) Il fut jeté par la tempête et abandonné des siens, sur l'île le Madère, avec une jeune fille qu'il avait enlevée ; elle succomba aux privations ; il éleva une chapelle sur sa tombe et chercha à se sauver dans un petit esquif, qui fut pris par les Maures.

(5) C'était un Carme ; il fut pris près d'Ancone et mené, à Alger ; il dut sa liberté à l'admiration qu'excitaient ses peintures.

- VI. D'un certain Napolitain⁽¹⁾ qui se fit captif, au sujet de ce que sa femme avait été prise et amenée par les Corsaires de Tunis (1467).
- VII. PIERRE GILLES⁽²⁾, Bibliothécaire du Roy François 1er (1546).
- VIII. MELCHIOR GUILLANDIN, Professeur en médecine en l'Université de Padoue (1557).
- IX. CARACCIOL, Évêque de Catane, pris par le Corsaire Dragut (1561).
- X. SEBASTIEN DEL CAMPO, de la Compagnie de Jésus (1564).
- XI. PAUL GISLERII⁽³⁾, Petit neveu du pape Pie cinquième, et par lui racheté de captivité (1566).
- DIEGO DE HAEDO, Religieux et abbé de Fromesta, Ordre de Saint-Benoît (1578).
- XIII. GUILLAUME MARAN, Docteur régent es droits canon et civil en l'Université de Toulouse, pris allant à Rome par les Corsaires de Tunis (1595).
- XIV. GILLES MAGNE, Homme de grande probité et de doctrine, pris par les pirates de Tunis, avec le docteur Maran (1593).
- XV. JÉRÔME GRATIAN DE ABDERETE⁽⁴⁾, Religieux Carme et premier Provincial d'entre les Déchaussés (1594).

(1) Voyant les pirates enlever sa femme, il se jeta à la nage, fut pris, mené au Pacha de Tunis, qui le mit dans ses gardes du corps.

(2) Les chapitres VII, VIII, IX, X, XII, XIII, XIV, XVII, XVIII, XXI, XXII sont transcrits plus loin in extenso.

(3) Il cacha soigneusement sa parenté à ses nouveaux maîtres, et parvint ainsi à se racheter à peu de frais.

(4) Fut captif au bagne de Tunis.

- XVI. FLORISMOND DE FELISAN⁽¹⁾, Chevalier de Malte et ses mémorables aventures (1615).
- XVII. GEORGES MASCARENAS, Gouverneur de Mazagan, en Afrique, captif en Alger avec sa femme, ses enfants et sa suite, tous rachetés par les religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité (1619).
- XVIII. ANTOINE DE GOVÉA, Évêque de Syrenense, en Perse, racheté par les religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité (1620).
- XIX. FRANÇOIS PRESTE, dit LONGOBARD⁽²⁾, Général de l'Ordre des Minimes (1625).
- XX. FRANÇOIS DE VALAUSSANE⁽³⁾, Lyonnais, et ses aventures (1630).
- XXI. JEAN LE VOISIN, deux fois pris par les Turcs et racheté par les religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, dits vulgairement les Mathurins. Histoire où sont décrits quelques sortilèges dont usent les Corsaires envers les captifs (1621-1634).
- XXII. CLAUDE SISTERON et ses aventures mémorables, racheté par les religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité (1635).

(1) Ayant été pris sur mer, il fut mené à Chio et tomba entre les mains d'un Turc, qui avait été jadis son esclave et qu'il avait bien traité ; celui-ci, reconnaissant, lui procura la liberté.

(2) Il passa cinq ans dans les fers à Tunis.

(3) Chevalier de l'ordre de Saint-Étienne.

LIVRE III

Qui est dit des Chrétiens captifs, lesquels ont été délivrés miraculeusement, ou se sont sauvés par industrie de leur captivité.

- I. ADJUTEUR ou ADJUTOR DE VERNON⁽¹⁾, Sa captivité et sa délivrance miraculeuse (1112).
- II. Trois chevaliers Français⁽²⁾, sauvés miraculeusement avec Ismérie, fille turque, par le secours de la Sainte-Vierge (1134).
- III. GALGERAN DE PINOS⁽³⁾, Chevalier notable, et ce qui se passa de merveilleux en son esclavage et en sa délivrance (1147).
- IV. Quatre barons Français du Diocèse d'Orléans⁽⁴⁾, délivrés miraculeusement de captivité (1204).
- V. M. DE RICHECOURT⁽⁵⁾, gentilhomme Lorrain, sauvé d'entre les Turcs par une haute merveille (1248).

(1) Pris en croisade par les Sarrazins ; Saint-Bernard de Tyr le transporte en une nuit de Jérusalem à Vernon, où il érige une chapelle à Sainte-Madeleine.

(2) Trois, frères, pris au siège d'Ascalon ; ils convertissent la fille du Soudan, qui les exhortait à renier leur foi ; la Sainte-Vierge les transporta tous en Picardie, où ils fondent N.-D. de Liesse.

(3) Chevalier Catalan, pris au siège d'Almeria. Le roi de Grenade demande pour sa rançon cent pièces de soie, cent mille doubles d'or, cent chevaux blancs, cent vaches pleines et cent jeunes filles. Saint-Étienne le ravit de son cachot.

(4) Ayant été pris en croisade, ils sont délivrés et transportés à Orléans par Sainte-Croix.

(5) Étant captif en Syrie, il implora Saint-Nicolas, et se trouve subitement transporté, avec ses fers, sous le porche de l'église Saint-Nicolas, à une lieue de Nancy.

- VI. Un Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité⁽¹⁾, cruellement traité par les Maures est sauvé de captivité par le secours de la Sainte-Vierge (1348).
- VII. BOOZ DE BENAC⁽²⁾, sa captivité et sa délivrance merveilleuse. Histoire très notable (1390).
- VIII. BAQUEILLE, dit MARTEL⁽³⁾, Gentilhomme Normand et la merveille par laquelle il est délivré de sa captivité (1396).
- IX. ISIDORE⁽⁴⁾, Cardinal Grec, du titre de St-Martin et St-Pierre, arrêté captif à la prise de Constantinople par les Turcs d'où il se sauva (1453).
- X. MICHEL BOLETA⁽⁵⁾ et deux autres captifs se sauvent de l'esclavage, ayant fait vœu à Notre Dame de Lorette (1497).
- XI. PAUL CONTARIN⁽⁶⁾, Noble Venitien (1499).

(1) Étant missionnaire à Ceuta, il est fait esclave en remplacement d'un captif qui s'était sauvé et se voit délivré par N.-D. de Montserrat.

(2) Gentilhomme du Bigorre, pris devant Afrika, Il était captif depuis neuf ans, et sa femme, le croyant mort, allait se remarier. Un Démon l'en avisa, et lui offrit de le transporter dans son château, à condition qu'il lui donnerait les reliefs de son souper. Il tomba en haillons dans la salle du festin, et fut reconnu, d'abord par son lévrier, puis par sa femme. Pour narguer le diable, il ne voulut manger que des noix à souper. Devenu veuf quelques années plus tard, il se fit Cordelier.

(3) Pris en croisade, il resta sept ans captif ; délivré par St-Julien, sa femme le reconnut à une bague qu'ils avaient rompue ensemble.

(4) Au moment de l'assaut, il eut le temps de se dépouiller de ses vêtements et d'en revêtir un mort ; il put ainsi se racheter à peu de frais.

(5) S'étant emparés pour s'enfuir d'une petite barque, et vivement poursuivis, ils firent un vœu, à la suite duquel les Turcs ne purent plus ramer.

(6) Ayant été pris à Coron, il s'enfuit déguisé en marchand juif.

- XII. Un Prêtre Esclavon⁽¹⁾, cruellement traité par les Turcs, où se fit un miracle signalé par le secours de Notre Dame de Lorette (1514).
- XIII. MICHEL ARPINO⁽²⁾, Religieux de l'Ordre de St-Augustin (1516).
- XIV. JACQUES DE BONIFACE⁽³⁾, qui rend un bien grand service à Rhodes pour la défense de cette ville assiégée par les Turcs (1522).
- XV. DIEGO DE ZAMORA⁽⁴⁾, sauvé de captivité par le secours de Notre Dame du Rosaire (1530).
- XVI. PAUL SIMÉON⁽⁵⁾, Chevalier de Malte et six mille autres Chrétiens se sauvent de la captivité et des cruautés du Corsaire Kheir-ed-Din Barberousse (1534).
- XVII. FRANÇOIS LOMELLIN⁽⁶⁾, Captif à Maroc, Se sauve, à l'occasion duquel est faite une grande injustice contre ceux marchands Français (1536).

(1) Pris, allant en pèlerinage à N.-D. de Lorette, les Turcs lui arrachèrent le cœur et les entrailles, en lui disant : va maintenant à Lorette ! Il se leva et arriva jusqu'à l'église, y fit sa prière et mourut.

(2) Pris par Aroudj et mené à Tunis ; le bras d'un Turc qui voulait lui couper la langue se dessèche subitement. Il se sauve avec deux Chrétiens sur un vaisseau dont la Ste-Vierge leur fait faire rencontre.

(3) Chevalier Corse ; fit deux lieues à la nage pour informer Villiers de l'Isle Adam de la force de l'Armada Turque.

(4) Avait été pris par Kheir ed Din ; s'évada d'Alger, et parvint à se sauver à Bougie, à travers les Barbares et les lions, grâce à son rosaire, qu'il tint sans cesse à la main.

(5) Il se sauva au moment de l'attaque de Charles V contre Tunis plus tard, il défendit énergiquement Nice contre Kheir ed Din

(6) Il enivra ses gardiens, et s'enfuit ; on mit il sa place deux marchands inoffensifs .

XVIII. PHILIPPE FRANÇOIS ALPHONSE DE CALIZ et DIEGO DE ZERES⁽¹⁾, délivrés par la faveur de Notre Dame de Montserrat (1536).

XIX. BARTELLEMI GEORGES ou GEORGIÉUIX⁽²⁾, Hongrois de nation, pèlerin de Jérusalem.

XX. LAZARE MARTIN⁽³⁾, et quelques autres Chevaliers se sauvent du Maroc par le moyen subtil d'un d'entre eux (1547).

XXI. PIERRE MUNIX et JEAN DENAIARA⁽⁴⁾, s'échappent par les charmes d'un Cacis, moine Turc (1548).

XXII. DOMINIQUE DE GOURGUE⁽⁵⁾, Capitaine Gascon, ses aventures mémorables (1558).

XXIII. PIERRE VALENTIAN⁽⁶⁾, Captif en Alger, en faveur duquella Ste-Vierge fait quelques miracles (1561).

XXIV. NICOLAS POLLA⁽⁷⁾, Prêtre et autres Chrétiens

(1) Après avoir fait un voeu à N.-D. de Montserrat, ils s'emparèrent de la galère sur laquelle ils étaient captifs, à l'aide de la chiourme révoltée, et se réfugièrent à Messine.

(2) Resta treize-ans captif ; il a laissé un curieux mémoire adressé à Ch. V *les Misères et les tribulations que les Chrétiens tributaires et Esclaves tenus par les Turcs souffrent, et sont contraints d'endurer*, (Douai, 1594, in-8°.)

(3) Chevalier. Portugais, pris à un combat sous Mazagan ; mis à la mazagan, il se sauve en perçant la muraille.

(4) Pris à Mazagan ; se sauvent au moyen de pommes enchantées que leur vend un marabout.

(5) Le Héros de la *Reprise de la Floride* ; le chapitre qui le concerne est transcrit plus loin *in-extenso*.

(6) Il tomba entre les mains d'un renégat, qui le traitait cruellement, et qui finit par lui couper la langue, pour l'empêcher de lui reprocher son apostasie. Malgré cela, il continua à parler, et fut délivré par la Ste-Vierge, qui le transporta en Portugal.

(7) S'étant mis sous la protection de N.-D. de Montserrat, ils descendirent le rempart pendant la nuit, s'emparèrent d'une barque, et ga-

captifs, se sauvent de la captivité d'Alger (1572).

XXV. GONSALVE DE SOSA⁽¹⁾, et huit autres Chrétiens captifs se sauvent de l'esclavage après avoir défait soixante-cinq Turcs (1576).

XXVI. LOUYS DE St-FRANÇOIS⁽²⁾, Religieux Feuillan et ses aventures mémorables (1601).

XXVII. JEAN DE BAILLON⁽³⁾, Gentilhomme Picard, pris en Hongrie par les Turcs et délivré par l'intercession de W. D. de Liesse (1602).

XXVIII. N. KORRESKI⁽⁴⁾, Prince Polonais et comme il se sauve de captivité par l'assistance de Martin, Parisien (1617).

XXIX. MICHEL VACOU⁽⁵⁾, deux fois pris captif, qui est un récit de plusieurs accidents mémorables (1613-1617).

gnèrent Majorque.

(1) Captif à Tuais, et mis à la rame, s'empara de la galère Turque et se réfugia à Messine.

(2) C'est l'aventure de Joseph et de Putiphar, transportée à Damas ; le bon religieux finit par se sauver par le lit d'un torrent jusqu'à la mer, où il est recueilli par un vaisseau Chrétien.

(3) La Ste-Vierge le transporta de sa prison sous le guidon de sa compagnie, dont il tenait un morceau à la main au moment où il avait été blessé et pris.

(4) Sorte de petit roman, dans lequel Martin, secrétaire d'ambassade (?) sauve Korreski, en reconnaissance de ce que celui-ci lui avait jadis donné 2,500 écus pour faciliter son mariage avec une jeune captive qu'il aimait.

(5) Natif d'Ollioules ; il se rachète de sa première captivité, est repris un an plus tard ; il s'évade en s'emparant d'une barque, qui, dans une tempête terrible, n'est sauvée que par l'intercession de N.-D. de la Garde. Son fils, Jacques Vacou, adressa une pétition au Roi contre les recels du Grand Duc de Toscane. (*Corresp. de Sourdis*, t. I, p. XXXVIII.)

XXX. CLEMENT DE LIGNI, YVES DE L'ISLE et LEONARD DE MAUBEUGE⁽¹⁾, Capucins Flamands, pris allant à Jérusalem (1626).

LIVRE IV

Où il est parlé des Chrétiens qui sont morts en captivité

I. GERVAIS DE BACHOSE⁽²⁾, Gentilhomme Français, étant au secours de Baudouin, Roy de Jérusalem, est pris par les Turcs et par eux cruellement traicté (1123).

II. RENAUD DE CHASTILLON⁽³⁾, Prince d'Antioche, deux fois captif et sa mort glorieuse (1161-1186).

III: GAUTIER DE BRIENNE⁽⁴⁾, Comte de Japhe, cruellement traicté, meurt généreusement pour la Foy (1250).

IV. RAIMOND LULLE⁽⁵⁾, deux fois captif en Barbarie et les merveilles de sa vie et de sa mort (1315).

(1) Ils furent pris par Hassan-Calfat, et délivrés lors de la défaite de ce pirate, quand les galères de Sicile le forcèrent à brûler ses vaisseaux. (Voir l'Histoire de Barbarie et de ses Corsaires. — Paris, 1637, in-4°, p. 452 et suiv.)

(2) Le Sultan demanda trois villes pour sa rançon, et, sur le refus de Baudouin, le fit mettre à mort à Damas.

(3) Croisé avec Louis VII. Saladin lui coupa la tête de sa propre main, après lui avoir entendu déclarer qu'il eût fait de même, si le Sultan fût tombé en son pouvoir.

(4) *Le Sultan de Babilone* (sic) le fit décapiter.

(5) Il fut d'abord captif à Tunis, où il avait été prêcher l'Évangile ; condamné à mort, puis gracié et banni, il se rendit à Bougie, où il fut lapidé au bord de la mer ; là, *son corps lumineux* le fit découvrir à des marins, qui le transportèrent à Mayorque.

- V. PHILIPPE D'ARTOIS⁽¹⁾, Comte d'Eu et Connétable de France, pris avec le Comte de Nevers (1396).
- VI. ENGUERRAND DE COUCY⁽²⁾, Comte de Soissons et Grand Bouteiller de France (1396).
- VII. FERNAND OU FERDINAND⁽³⁾, fils de JEAN PREMIER, Roy de Portugal, fait captif en Afrique, où il meurt dans l'horreur d'une cruelle prison (1437).
- VIII. Douze jeunes Gentilshommes Polonais⁽⁴⁾, captifs et leur mort tragique (1444).
- IX. Étrange cruauté du Sultan AMURAT⁽⁵⁾, envers six cents Chrétiens captifs (1445).
- X. NOTARAS OU LEONTARAS⁽⁶⁾, Gentilhomme de Constantinople, pris au sac de cette ville, où il est mis à mort et le reste des Grecs (1453).
- XI. DAVID COMNÈNE⁽⁷⁾, Empereur de Trébizonde, mis à mort par la perfidie du Sultan MAHOMET (1461).

(1) Il mourut en captivité, après avoir été pris à Nicopolis.

(2) Gouverneur du Comte de Nevers, pris à Nicopolis. Il mourut en captivité. Après la défaite, ses vainqueurs l'avaient laissé entièrement nu. Une main divine le recouvrit d'un manteau.

(3) Pris au siège de Ceuta, il guérit de la cécité un More, qui se convertit et fut lapidé ; à la suite de cela, le prince fut enfermé dans une cage de fer, où il mourut.

(4) Pris par Amurat, qui voulait en faire ses mignons, ils s'entre-tuèrent. « *Cette histoire, dit le bon P. Dan, est plus à admirer qu'à imiter.* »

(5) Il les sacrifia aux mânes du Sultan, son père. « *Étrange aveuglement !* » dit le P. D.

(6) Il avait bravement défendu une des tours de la ville ; on le laissa d'abord en repos ; mais un peu plus tard, Mahomet II voulut mettre parmi ses pages, son fils, enfant d'une rare beauté ; sur son refus, il les fit tous périr.

(7) Il fut attiré par trahison à Andrinople, et égorgé avec ses fils dans un festin.

- XII. ESTIENNE⁽¹⁾, Prince des Illiriens et ses aventures tragiques (1463).
- XIII. Horrible cruauté du Sultan MAHOMET contre plus de cinq cents captifs Chrétiens⁽²⁾ (1466).
- XIV. HENRICY⁽³⁾, Gouverneur de Negrepont, scié par le milieu du corps à la prise de cette ville par les Turcs, et autres Chrétiens diversement tourmentés (1470).
- XV. ANTOINE⁽⁴⁾, Sicilien, son hardie entreprise contre l'armée navale du Turc, où il mit le feu (1471).
- XVI. Inhumanités exercées sur quatre-vingt-dix-neuf Chrétiens pris par les Turcs et îles de St-Maure Céphalonie et Zacinthe⁽⁵⁾ (1476).
- XVII. N**, Archevêque d'Otrante, scié par le milieu du corps en la prise de cette ville par les Turcs (1480).
- XVIII. ALBENARMÉRIUS, excellent pilote Vénitien, pris par les Turcs et pareux scié par le milieu, du corps (1499).
- XIX. MICHEL⁽⁶⁾, Chevalier de l'Ordre Royal de Montése (1502).
- XX. ANTOINE JAXI, Grec de nation, Écrivain de la galère Capitaine de Rhodes, pris par la perfidie des Turcs,

(1) Il s'était révolté, avait été battu et reçu à composition ; il fut égorgé traitreusement dans un festin.

(2) Il les fit scier en deux ; *un bœuf qui se trouvait là, lui reprocha sa barbarie* (sic).

(3) Il avait soutenu bravement trois assauts, et fait perdre beaucoup de monde aux Turcs.

(4) En cherchant à incendier la flotte Turque à Gallipoli, il fut pris et condamné à être scié en deux.

(5) Mahomet II les força à quitter leurs familles et à épouser des négresses.

(6) Se rendit à Alger pour prêcher l'Évangile, et y fut brulé à petit feu près de Bab-el-Oued.

qui l’emmènent à Constantinople, où il meurt à la torture (1522).

XXI. ALPHONSE PEREZ DE SAYAVEDRA⁽¹⁾, Portugais, après vingt-six ans de captivité, meurt constamment en la Foy dans la ville de Fez en Barbarie (1523).

XXII. MARTIN DE SPOLETTE⁽²⁾, de l’Ordre de St-François, après avoir prêché l’Évangile et confirmé par un notable miracle, est martyrisé à Fez par les Mores (1530).

XXIII. NICOLAS DE CASTILLE⁽³⁾, Religieux Augustin (1533).

XXIV. ALPHONSE DE CASTRO⁽⁴⁾, Religieux de la Compagnie de Jésus (1550).

XXV. ÉTIENNE LOSONCE⁽⁵⁾, Comte de Themisuvar, perfidement mis à mort et les siens par les Turcs (1552).

XXVI. ADRIEN DE LA RIVIÈRE⁽⁶⁾, Chevalier de Malte, pris par les Turcs qui le font mourir à coups de bâton (1565).

XXVII. GEORGES DE HAULTOY⁽⁷⁾ et quelques autres

(1) Il fut incarcéré, quoique porteur d’un sauf-conduit, et on ne voulut jamais le laisser se racheter. Il passa 26 ans, chargé d’une chaîne de 70 livres.

(2) Sur le défi du Sultan, il entra volontairement dans une fournaise ardente, d’où il sortit sain et sauf. Le souverain lui rendit la liberté ; mais pendant la nuit, des fanatiques l’assassinèrent. Ils moururent huit jours après, d’un mal mystérieux dans, des souffrances affreuses.

(3) Captif à Constantinople, il fut coupé vif en petits morceaux.

(4) Fut martyrisé à Ternate (Indes).

(5) En violation de la capitulation qui avait eu lieu.

(6) Il avait été pris au siège de Malte, dans une escarmouche et mis en galère.

(7) De la Maison de Luxembourg. On le pendit d’abord par les pieds, puis on l’éventra et on jeta son cœur aux chiens ; les autres furent tailladés de croix sanglantes, puis attachés sur des croix de buis et jetés à la mer.

chevaliers de Malte cruellement tourmentés par les Turcs au siège de cette même ville (1565).

XXVIII. Vingt-un jeunes captifs⁽¹⁾, pris en l'île de Chio, par les Turcs et par eux maltraités pour raison de leur constance en la Foy (1565).

XXIX. Six cents Chrétiens captifs⁽²⁾, accusés injustement, sont mis à mort dans la ville de Maroc (1569).

XXX. FRANÇOIS CONTAREN⁽³⁾, Évêque de Papho au royaume de Chypre, mis à mort par les Turcs (1570).

XXXI. HERCULE MARTINENGUE⁽⁴⁾, pris par les Turcs à Famagouste au royaume de Chypre.

XXXII. MARC ANTOINE BRAGADIN⁽⁵⁾, Gouverneur de Famagouste, son martyre et sa constance (1571).

XXXIII. HIEROSME MAGIUS⁽⁶⁾, fait captif à la prise de Famagouste (1571).

XXXIV. THOMAS DE ANDRADA⁽⁷⁾, surnommé de Jésus, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin (1578).

(1) Ils périrent sous le fouet.

(2) Ils furent accusés d'un incendie dans lequel 1,700, habitants avaient péri et furent égorgés.

(3) De l'illustre Maison des Contarini de Venise ; fut massacré au sac de Nicosie.

(4) Célèbre capitaine ; il fut fait eunuque et mourut peu de temps après ce supplice.

(5) Avait capitulé après une belle défense ; Mustapha viola le traité et le fit écorcher vif ; plus tard, les Vénitiens se firent rendre ses restes.

(6) Savant théologien et jurisconsulte ; il fut étranglé dans son cachot, où il avait composé deux traités : *De Equuleo* et *de Tintinnabulis* (Amsterdam, 1689, pet. in-12).

(7) Portugais. Après son rachat, il resta volontairement pour soulager les autres captifs. Auteur du livre : *Les travaux de Jésus-Christ*.

XXXV. MACHAIRE⁽¹⁾, Capucin, missionnaire en Barbarie, y est fait captif et là même cruellement traité par les Maures (1592).

XXXVI. Un grand nombre de captifs cruellement traités par SINAM BASCHA⁽²⁾, avec un exemple mémorable d'une fille captive (1595).

XXXVII. CHARLES DU LAURIER⁽³⁾, Seigneur de l'Épine, pris par les Turcs et ses aventures (1600).

XXXVIII. Du BUISSON⁽⁴⁾, Gentilhomme Français, cruellement traité par des Renégats (1602).

XXXIX. JÉRÔME DE TOURTOUR⁽⁵⁾, Gentilhomme Provençal cruellement traité par le Corsaire MORAT RAÏS (1606).

XL. VINCENT ALVAREZ⁽⁶⁾, de la Compagnie de Jésus (1606).

XLI. VINCENT MARCH⁽⁷⁾, de l'Ordre de la Sainte Trinité et Rédemption des captifs (1627).

(1) Vint à Bône pour y prêcher l'évangile, et se rendit à Constantine. En route, il fut pris par les indigènes, qui le frottèrent de miel, le firent travailler tout nu, en proie aux mouches, (Sa vie est reproduite plus loin in extenso).

(2) Il les fit jeter du haut de sa terrasse sur des pieux pointus Une fille, qui s'était déguisée en homme pour Combattre, fut épargnée.

(3) Gentilhomme de Guyenne, il fut pris par les Algériens ; il était fiancé à Lucrèce de la Prade, dont la famille fournit la rançon du captif ; mais il était mort quand l'argent arriva à Alger ; Lucrèce prit le voile. (Sa vie est reproduite plus loin *in-extenso*.)

(4) Capitaine au régiment de Schomberg, pris en Hongrie ; ses soldats ayant renié, il leur reprocha leur lâcheté, et fut honteusement mutilé par eux, avec d'infâmes raffinements de barbarie.

(5) Fut pris à La Pianoze par Morat Reïs, avec son fils âgé de 12 ans ; celui-ci, intimidé par les menaces, ayant renié sa foi, il le poignarda. Le pirate furieux le fit empaler et rôtir vivant sur l'îlot de Monte-Cristo.

(6) Coupé en petits morceaux à Goa (Inde).

(7) Né à Majorque. Il resta 14 ans captif à Tunis, Yousouf-Dey n'ayant jamais voulu le laisser se racheter.

LIVRE V

Où sont comprises plusieurs choses mémorables touchant les captifs, faits renégats, qui après se sont repentis et réconciliés à la religion Chrétienne.

- I. ANTOINE ou ANTONIN DE RIPOLI⁽¹⁾ et sa généreuse constance dans les souffrances après sa conversion (1458).
- II. ACHOMAR⁽²⁾, Grec, et sa fin tragique (1522).
- III. D'un renégat Espagnol⁽³⁾ et de sa conversion mémorable (1547).
- IV. PHILIPPE LASCARI⁽⁴⁾, Gentilhomme Grec, qui a rendu un notable service à Malte pendant le siège (1565).
- V. ADRIAN DE BERTAUCOUR⁽⁵⁾, Chevalier de Malte, pris par le Bascha LUCIALI, et ses aventures notables (1570).

(1) Dominicain Piémontais ; après avoir renié la foi, il se rétracta devant le sultan, qui le fit lapider et brûler.

(2) Soliman le fit renier et servir d'espion au siège de Rhodes, en lui promettant sa fille ; au lieu de tenir sa promesse, il le fit écorcher vif, *pour lui enlever, avant le mariage, sa peau de Chrétien*. Achomar se rétracta pendant le supplice.

(3) Ayant renié à Fez, il monta en chaire à la Mosquée pour se rétracter et prêcher ; on le crut fou et on l'exila à Tarudant.

(4) Se repentant d'avoir renié, il déserta l'armée turque, et vint aviser le grand-maitre de l'Ordre des desseins de Mustapha-Pacha. Il fut reçu en grâce et se retira plus tard à Naples.

(5) Né à Clermont en Beauvaisis. Il fut pris devant Tunis, et se fit renégat. S'étant sauvé à l'aide d'un déguisement, il se rétracta, devint gouverneur d'Abbeville et lieutenant des galères sous Henri IV. Il mourut en 1610 à Toulon.

- VI. ASSAN⁽¹⁾, Romain, et sa hardie entreprise pour se-sauver (1625).
- VII. JOSEPH MORAN⁽²⁾, Religieux espagnol de l'Ordre de Saint-Dominique, répare sa faute par les souffrances du martyre en la ville d'Alger (1636).
- VIII. ALIPPE⁽³⁾, Augustin, et sa conversion mémorable à Tripoli de Barbarie (1643).

LIVRE VI

Contenant plusieurs particularités touchant les femmes qui ont été captives

- I. Un grand nombre de Religieuses⁽⁴⁾ prises par les Turcs, puis par eux cruellement massacrées (1291).
- II. HIRÉNÉE⁽⁵⁾, Fille Grecque de Constantinople, prise par Sultan Mahomet (1453).

(1) Il avait été pris par Sta Morat, général des galères de Tunis, qui l'avait fait renier. Il se sauva à la nage pendant un débarquement sur les côtes de Calabre.

(2) Méprisé des captifs pour avoir renié, il se rétracta publiquement, et fut brûlé vif à Bab-el-Oued.

(3) Pris en allant de Sicile à Rome ; voyant que personne ne s'occupait de son rachat, il renia ; puis, s'étant repenti, se rétracta devant le Pacha ; menacé du feu, il offrit deux piastres pour payer le bois de son bûcher ; on lui rompit les bras et les jambes et on le jeta à la mer, *qui ne voulut pas le noyer* ; on le porta alors sur le bûcher.

(4) Voyant les Turcs maîtres de Ptolémaïs, elles se coupèrent le nez pour échapper à la lubricité des vainqueurs, qui les massacrèrent.

(5) Mahomet II, amoureux d'elle, négligea, pendant trois ans, les affaires de l'empire. Mustapha-Pacha lui ayant reproché sa conduite, il coupa, de sa propre main, la tête d'Irénée *devant les Grands de sa cour*.

- III. N. HENRICY⁽¹⁾, Fille du Gouverneur de Négrepont, sa captivité et sa mort glorieuse (1470).
- IV. LUCRÈCE CALEPIENNE⁽²⁾, Dame Cypriote de Nicosie (1570).
- V. ORONTE⁽³⁾, prise par les Turcs à Nicosie et sa généreuse résolution (1570).
- VI. SIMPHORIANE⁽⁴⁾, prise par les Turcs à Famagouste en Chypre (1571).
- VII. ANGÉLIQUE et ANNE⁽⁵⁾, mère et fille, Dames de l'île de Zérigo, captives en Alger (1571).
- VIII. DOROTÉE⁽⁶⁾, Fille Espagnole, captive en Alger (1580).
- IX. CATHERINE⁽⁷⁾, Reine d'Ivérie, captive en Perse et sa mort glorieuse (1617).
- X. ALEXANDRINE MOHYLA⁽⁸⁾, Fille du Duc ou Voïvode de Moldavie, et femme du prince KORRESKI (1617).

(1) Le sultan la poignarda, parce qu'elle refusait de se livrer à lui.

(2) Elle fut égorgée pendant le sac de la ville.

(3) Prise et destinée au sérail, elle fit sauter le navire qui la portait. (Le P. Dan fait suivre ce chapitre d'une ode à la louange d'Oronte.

(4) Même histoire que la précédente.

(5) Prises par Euldj-Ali, elles se marient à Alger. Le premier mari d'Anne étant mort, elle se sauva avec un jeune captif Corse, en amenant sa mère. Ils parvinrent à gagner Majorque, puis se rendirent à Rome où le pape Sixte-Quint les absout et les marie.

(6) Elle fut vendue à un Janissaire, qui s'opposa à son rachat, et excita une émeute de la Milice à ce sujet.

(7) Mise à mort par le Schah de Perse, n'ayant pas voulu renier. (L'Ivérie est la Géorgie).

(8) Prisonnière des Turcs, puis des Tartares. Elle dut sa liberté à une pierre miraculeuse qu'elle possédait, au moyen de laquelle elle guérit un Chef qui était aveugle et sourd

LIVRE II

PIERRE GILLES,
Bibliothécaire du Roy François Premier
(L'an de Jésus-Christ : 1546)

CHAPITRE VII

I. Il était natif d'Albi. — II. Envoyé en Grèce et en Asie, est fait captif à son retour. — III. Sa longue captivité en Barbarie. — IV. Est racheté par le cardinal d'Armagnac. — V. Va à Rome reconnaître son libérateur. — VI. Était docte es langues Grecque, et Latine, et en la philosophie. — VII. Compose un traité du Bosphore de Thrace. — VIII. Plusieurs de ses ouvrages détournés. — IX. Meurt à Rome. — X. Ou son libérateur honore sa mémoire.

Comme c'est une grande gloire à un soldat de mourir les armes en la main quand il est commande par son capitaine de soutenir l'effort des ennemis, ainsi peut on dire que l'esclavage qui a retenu un bien long temps aux fers Pierre Gilles, natif du diocèse d'Albi en Languedoc. ⁽¹⁾, lui a été a un honneur et a un mérite très singulier, puisque souffrant le tout avec une constance merveilleuse, cette disgrâce lui était arrivée en exécutant les ordres du grand Roy François, lorsque sa majesté très chrétienne le fit passer en Grèce et en Asie pour y retrouver

(1) Il naquit vers 1490, et mourut à Rome en 1555.

quelques anciens auteurs, manuscrits Grecs, et autres livres rares, pour fin d'en enrichir sa bibliothèque, lui, qui comme un prince des plus généreux, ne faisait pas seulement, profession de la gloire des armes, mais encore était véritablement le père et restaurateur des bonnes lettres et le Mécène des hommes de savoir, tel qu'était notre Pierre Gilles, qui eut un long temps la conduite de cette bibliothèque royale, comme nous avons remarqué en notre Trésor des merveilles de Fontainebleau⁽¹⁾ ; laquelle il avait déjà augmentée par ses soins de plusieurs bons auteurs, et qu'il se promettait de rendre l'une des plus accomplies du monde par une quantité de bons livres qu'il apportait avec lui de ses voyages d'outre mer, quand il fut arrêté par les corsaires de Barbarie, qui lui ravirent avec sa liberté ces richesses incomparables, lesquelles ils dissipèrent pour n'en pas reconnaître le mérite, ce qui se passa ainsi environ l'an mille cinq cens quarante six.

Et, qui fut le pis pour ce cher nourrisson des muses, c'est que ce malheur lui arriva vers le temps que le Roy, engagé dans de grandes affaires, ne pouvait guère penser à lui ; et de plus, par un excès d'infortune, peu après se vit entièrement privé de sa faveur, Dieu avait tiré à soi ce prince pour le bienheurer à jamais dans le ciel ; de sorte qu'après la mort de ce grand Roi, son fils Henry second ayant recueilli la couronne, il ne se mit guère en peine de retirer de la main des Barbares notre Pierre Gilles, soit parce qu'il était engagé en de puissantes guerres avec

(1) Cette qualité de Bibliothécaire du Roi n'est donnée à Pierre Gilles dans aucune autre de ses Biographies.

l'Empereur Charles-le-Quint, soit aussi d'autant que les armes lui étaient plus à gré que les livres, avec ce que la considération des mérites de cet esclave ayant porté ces pirates à le mettre à une rançon immodérée et hors de raison, en retarda longtemps la délivrance, pendant quoi il souffrit de grandes misères, qui auraient bien duré plus longtemps, n'eut été que le Cardinal Georges d'Armagnac⁽¹⁾ ne pouvant souffrir davantage tant de sérieuses et de nobles qualités à la chaîne parmi la rencontre des Barbares en la personne d'un homme si rare, il y a apparence qu'il eut eu peine de se dégager des mains de ces impitoyables mahométans, ce que cet illustre prélat ménagea enfin de par son crédit et par ses libéralités. Je ne trouve point la somme qui fut donnée pour son rachat, non plus en quel lieu il était détenu captif, mais seulement qu'il fut amené en Afrique, qui me fait considérer que ce pouvait être ou à Alger ou à Tunis, vu que de longtemps, même auparavant, les Corsaires de Barbarie faisaient déjà des courses et des notables pirateries sur les Chrétiens de toute la côte d'Italie, le long de la mer de Toscane, et de la rivière de Gènes, par où il devait passer pour retourner en France.

Tant y a que, dès aussitôt que notre Pierre Gilles eut sa lettre de franchise, qui lui fut donnée par ces infâmes brigands, il n'eut rien tant à cœur que de sortir de ce malheureux pays (vraiment l'enfer des Chrétiens sur la

(1) Le Cardinal Georges d'Armagnac, né vers 1500, mort à Avignon en 1585. Il fut nommé cardinal en 1544. Pierre Gilles avait été son précepteur. (Voir une notice sur ce prélat dans l'*Introduction à ses Lettres Inédites*, publiées par Ph. Tamizey de Larroque, 1874, in-8°.)

terre) pour venir reconnaître les insignes bienfaits de son libérateur, lequel, comme il eut appris qu'il était à Rome, ou il travaillait à diverses affaires d'importance, a quoi le Roy Henry Second l'employait, et là s'obligea à voir plus tôt ce grand cardinal que sa patrie et ses parents, puisque ce digne prélat l'avait obligé a un point qu'en lui donnant la liberté, il l'avait encore garanti du naufrage où son âme se voyait tous les jours dans le penchant, pour mille et mille sujets funestes qui lui auraient pu faire perdre patience, si, bien fortifié en sa foi, il ne fut demeuré aussi constant qu'il avait tous les jours une infinité d'occasions de chopper.

La parfaite connaissance en laquelle il possédait les langues Grecque et Latine avec une gracieuse éloquence qui le rendait admirable, outre l'intelligence merveilleuse des plus profonds secrets de la philosophie, me fait croire qu'a l'abord qu'il vit cet illustre cardinal, il déploya tout ce que sa mémoire lui put fournir de beau pour reconnaissance des hommages qu'il lui devait⁽¹⁾. Au moins est si bien assuré que, peu de temps après, il ne manqua point aux devoirs par une production rare de son esprit qu'il lui présenta, s'étant mis à décrire tout ce que, le long de ses pénibles voyages, il avait remarqué dans les pays estrangers, pièces si recommandables que, par si peu qu'il nous en reste, l'on reconnaît visiblement qu'il semble que toutes les muses y aient contribué le meilleur de leurs gentillesses, et je ne sais par quel malheur il ne nous en est demeuré qu'un échantillon, qui porte assez

(1) Il lui dédia son plus remarquable ouvrage : *Libri XVI de vi et natura animalium*. — Lyon, 1535, in-4°.

témoignage, a savoir un traité du Bosphore de Thrace proche Constantinople, qu'un chacun sait séparer par un petit détroit l'Asie d'Europe ; si ce n'est que l'on veuille croire, et que quelques uns ont écrit que la plupart de ses dignes ouvrages avoient été détournés, après son décès, par Pierre Belon, l'un de ses domestiques, qui, les ayant mis a la presse quelque temps après sous son nom, s'en attribua la gloire, ce qui ne manque point de semblance, vu que, selon les ingénances des doctes de ce temps là, ce Belon ne passait que pour un homme qui avait trop peu de capacité pour astre l'auteur de si admirables écrits.

Il se trouve encore certaines traductions de quelques auteurs Grecs par notre Pierre Gilles, qui montrent apparemment a quel degré de mérite il possédait l'une et l'autre langue Grecque et Latine. Enfin, les fâcheux travaux qu'il avait souffert de ses voyages, mais plus tôt les rigueurs de sa captivité, lui ayant avancé ses jours, le ravirent de la terre pour le ranger parmi les immortels dans le ciel, âgé de soixante et cinq ans, dont la mort laissa un extrême regret à tous les doctes du siècle, pour se voir privé d'un homme qui ravissait tout le monde, et qui, par ses mérites, promettait beaucoup à la postérité.

Mais, sur tous les autres, le Cardinal d'Armagnac partagea le plus dans cette disgrâce, déplorant infiniment cet excellent homme qu'il aimait parfaitement, si bien que, pour en donner des preuves authentiques, et pour en perpétuer la mémoire, après avoir pris le soin de ses funérailles, qui furent fort honorables, ou tout Rome fut touché de deuil, il le fit enterrer et dresser un riche tombeau dans l'église Saint-Marcel.

**MELCHIOR GUILLANDIN, Professeur en
médecine en l'Université de Padoue
(L'an de Jésus-Christ : 1557)**

CHAPITRE VIII

I. Éloge de la médecine. — II. La Prusse ducale, pays de Guillardin. — III. Qui a couru presque tout le monde. — IV. Est pris par les Turcs retournant des Indes. — V. Après quoi est fait préfet du Jardin des Plantes à Padoue. — VI. Quelques productions de non esprit. — VII. Mourant donne partie de son bien à la République de Venise.

Si les arts de ceux qui en font profession sont d'autant plus recommandables qu'ils apportent d'utilité au public, quelle plume assez féconde pour trouver des paroles dignes de publier les mérites du bel art de la médecine, puisqu'il est vrai de dire, que le monde se voit à présent plus qu'à demi, désert, si après la chute du premier des hommes, le ciel n'avait inventé ce riche moyen pour conserver sa postérité, à qui les injures du temps et la malice des mortels n'ont cessé tous depuis de faire la guerre pour la battre en ruine ; ainsi c'est donc avec beaucoup de raison que nous publierons les mérites de cet illustre captif Melchior Guillardin, puisque, pour avoir plus de connaissances des choses qui servent beaucoup à la médecine dont il faisait profession, cet excellent homme, quittant le plus profond de l'Allemagne, son pays, a couru presque tout le monde, et hasardé sa vie parmi de très grandes difficultés, qui l'ont fait tomber entre les mains des pirates Turcs, ainsi que la suite de

ce récit nous le va faire voir plus amplement. Ci premier, nous dirons un mot de sa naissance.

Ceux qui ont la connaissance de la Géographie savent que la Prusse, province très grande et très fertile, est divisée en deux ; à savoir, la Royale qui obéit immédiatement au Roi de Pologne, dont Danzig est la ville plus renommée, et la Ducale, appartenant au marquis de Brandebourg, qui la tient en fief mouvant de la couronne de Pologne ; et c'est de cette Ducale qu'était notre Guilandin, natif de Königsberg, grande ville et capitale de tout ce duché ; m'arrêter à son extraction par sa parenté, c'est dont beaucoup de mémoires que j'ay de lui ne me fournissent rien, mais m'apprennent qu'étant sorti de bonne heure de son pays, il alla en Italie et demeura quelque temps à Venise, d'où après avoir vu et couru presque toute l'Europe, s'étudiant principalement à la connaissance des plantes et simples, il passa en l'Asie et en l'Afrique, et alla même aux Indes sous les auspices de Marin Caballe, noble vénitien, où, en tous ses voyages, il apprit beaucoup de beaux secrets touchant la Médecine, et les propriétés et vertus des herbes qui forment bonne partie de cet art.

Mais comme, tout joyeux, il retournait de ce pays là, en l'an 1557, je ne sais par quelle mauvaise rencontre il fut pris par des corsaires qui le menèrent en Barbarie, et n'ayant égard aux mérites de ce grand homme, qui était déjà capable de ravir en admiration par ses grandes études et ses expériences des moins barbaresques, ces infâmes voleurs lui mirent les chaînes aux pieds, et par une cruelle servitude l'engagèrent aux rames dans leurs

galères, ou il souffrit étrangement mais patiemment.

Ainsi, ayant trempé quelque temps dans de si pénibles travaux et parmi des peuples si ennemis du nom Chrétien, Dieu, le regardant en pitié, le retira de ce misérable état, d’où il passa derechef en Italie, et en l’année mille cinq cens soixante et un, étant à Padoue, ville où est une école fort célèbre de médecine, là il fut élu gardien et préfet du Jardin des plantes médicinales, où il enseigna longtemps, et avec un merveilleux applaudissement ce qui concerne la science et la vertu de ces simples.

Durant ce temps, il donna au public quelques ouvrages et belles productions de son esprit, à savoir un petit traité sur les trois chapitres de Plin où il parle du papier, et une apologie contre Matgiole touchant les plantes ; quelques épîtres, comme aussi un autre traité bien curieux de l’oiseau appelé martinet des Indes, et communément l’oiseau du Paradis, ou selon d’autres *Manucodiata*⁽¹⁾ c’est-à-dire l’oiseau de Dieu, duquel traité le docte Gesadeus fait fort estime, et parlant de cet auteur s’appelle le docte et savant Guilandin. Comme fait aussi Joseph Scaliger, l’un des plus savants hommes de son siècle, lequel, quoi que porté d’une haine particulière contre cet excellent homme⁽²⁾, ne laisse pas d’avouer qu’il a été très savant en la connaissance des plantes, et en fait mention en l’épître cent neuvième et deux cens soixante et treizième.

(1) Ce vocable paraît venir de Ternate, sous la forme *Manuco-Dewata*.

(2) Le fait est que Scaliger est parfois un peu dur pour Guilandin ; il l’appelle *Nebulo barbarus*, porcus, et autres aménités semblables. 199

Enfin, après tout, il décéda en l'année mil cinq cent quatre vingt neuf, et par son testament légua une partie de ses biens à la République de Venise, et l'autre à Georges Aloysio, fils du procureur de Saint-Marc, homme de grand savoir, et l'un de ses plus intimes amis.

**N. CARACIOL, Évêque de Catane, pris par le
corsaire Dragut
(L'an de Jésus-Christ : 1561)**

CHAPITRE IX

I Éloge de la maison des Caraciols. — II. Guimerans nommé général des galères de Sicile. — III. Dragut lui dresse une embuscade. — IV. Combat entre Guimerans et Dragut, où celui-là est tué. — V. Et Caraciol fait captif. — VI. Menaces de Dragut à Caraciol. — VII. Qui se rachète avec quelques conditions.

Le nom des Caraciols est si illustre au Royaume de Naples, qu'il passe pour l'un des plus nobles du pays, qui a eu l'honneur de posséder autrefois la principauté de Melphe, mais qui, pour plus grande gloire, a mérité de voir quatre de ce nom de famille honorés de la pourpre en qualité de Princes de l'Église, sans parler de quelques Maréchaux de cette maison qu'elle a fourni à la France et de Vice-rois de Piémont pour nos monarques. Or, n'étant pas mon dessein de m'étendre plus amplement sur la louange de cette famille, il me suffit de dire que celui-ci, duquel nous décrivons les aventures de sa captivité, était de cette illustre maison, que ses mérites avaient élevé à l'évêché de Catane, ville de Sicile, honorée

du martyre de Sainte Agathe.

En l'année donc mille cinq cent soixante et un, après la malheureuse issue de l'entreprise de l'île de Gerbi par quelques princes chrétiens, le corsaire Dragut, courant les mers d'Italie, ou ses cruautés jetaient la crainte et l'épouvante, Guimarans, Commandeur de Malte⁽¹⁾, homme de considération, que l'expérience de diverses, occasions avait rendu recommandable au fait de la marine, fut nommé général des galères de Sicile ; pour lors l'Évêque Caraciol ayant un voyage à faire à Naples, Guimarans s'offre de l'y conduire avec ses galères, bien aise de ce voyage, espérant de faire quelques heureux rencontres, de quoi au commencement de sa nouvelle dignité signaler sa réputation ; la rencontre se fait tout à point, mais qui lui sera si infortune qu'il y perdra la vie, car Dragut comme un des plus rusés pirates qui fut point, s'étant mis en embuscade à Stromboli avec ses galères, autant bien armées de résolution que de tout ce qui leur était nécessaire, envoya deux galiotes qui couraient la mer deçà-delà, pour attirer les galères de Sicile dans son embuscade ; ainsi finement projeté, le bonheur accompagne de sorte Dragut, que voilà le général Guimarans qui donne aussitôt la chasse aux deux galiotes avec sa capitaine et deux autres des mieux équipées qu'il eut, et passe si avant, qu'enfin étant venu au lieu où Dragut l'attendait, ce corsaire qui se tenait tout prêt, donne sur Guimarans, qui, se voyant surpris, et connaissant alors, mais trop tard, que c'était une partie que Dragut lui avait dressée,

(1) *Adrien de Guiramand*, de la langue de Provence (famille du Comtat-Venaissin).

essaya d'esquiver ; mais se voyant si fort engagé qu'en cette conjoncture il se fallait résoudre de tout perdre ou d'hasarder le combat, la dernière lui étant plus honorable, quoi que la partie ne fut pas égale, le voila donc qui se met généreusement en défense, et si bien que Dragut apercevant les gaillardets de la religion de Malte, que Guimarans voulut porter comme chevalier de cet ordre, fut en résolution de prendre la fuite, croyant que ce fussent les galères de Malte, qu'il appréhendait fort ; mais ayant reconnu du contraire, reprenant cœur, se mit à poursuivre le combat, qui fut si opiniâtre, et si sanglant de part et d'autre, que plusieurs y demeurèrent, où la victoire fut un long temps balancée ; laquelle néanmoins pencha du côté des Turcs, qui se rendirent maîtres des galères chrétiennes toutes brisées de coups de canon, où fut tué Guimarans, et où l'évêque Caraciol fut arrêté captif par nos infidèles, qui, à l'abord, ne le connaissant pas, le traitèrent assez mal ; mais, après la revue des prisonniers, Dragut, ayant appris quel il était, lui fit un assez bon accueil, sous espérance d'une rançon avantageuse qu'il en pouvait tirer ; ainsi ce corsaire victorieux se met à poursuivre ses pirateries.

Cependant, comme il faisait plus de cas d'argent que d'Évêque, voila pourquoi, s'adressant à nôtre Caraciol, il lui dit tout aussitôt, qu'à moins de lui payer une bonne somme d'argent pour son rachat selon la grandeur de sa dignité, et de sa maison, laquelle il savait riche et des plus notables d'Italie, qu'il s'attende qu'il ne sortira jamais de ses mains, et à cet effet qu'il est résolu d'essayer en son endroit de tous les tourments que la cruauté de ses

bourreaux lui fera inventer. Or, il est à croire que ces menaces ne touchèrent pas, peu notre Évêque, et bien que ce fut un prélat fort vertueux, bien résigné en la volonté de Dieu, si prend-il bien justement l'alarme aux discours et menaces de ce barbare, de sorte que s'abouchant ensemble, et ayant traité de la somme qu'il lui demandait, il envoya quelques uns des siens de sa maison à Catane, d'où, au bout de quelques mois, ils apportèrent le rachat convenu, qui fut encore ainsi conditionné que Dragut fit promettre a notre Caraciol, qu'en cas qu'il arriva que la fortune le favorisât tant qu'il fut fait pape, il donnerait encore une somme d'argent ; et, cela ainsi stipulé, et la rançon paiëe et de tous ceux de sa suite, il fut mis en liberté et se retira en son evesché.

**SÉBASTIEN DEL CAMPO, de la Compagnie de Jésus
(An de Jésus-Christ :1564)**

CHAPITRE X

I. Ses vertus et austérités. — II. Est pris passant de Sardaigne en Espagne. — III. Les misères qu'il souffre. — IV. Se met à instruire quelques renégats. — V. Par l'un desquels est mis en liberté. —VI. Fait sauver son libérateur. — VII. Se fait jésuite. — VIII. Ses dévotions au Saint Sacrement et a la Vierge. — IX. Sa mort et ses miracles.

Sassaris, ville des principales de l'île de Sardaigne, ayant donne naissance au père Sébastien del Campo, en a eu en échange le bonheur d'y admirer ses vertus qu'il y a fait éclater dès ses premières années, menant une vie si

austère, que tous les vendredis, et les samedis, aussi bien que le carême, il les passait avec une rigueur de telle abstinence et de jeûne, que tous ses plus délicieux repas n'étaient que du pain et de l'eau ; et comme il ne voulait avoir autre commerce qu'avec le ciel, il crût qu'il ne pouvait mieux exécuter ce noble dessein qu'en se vouant entièrement au service de Dieu par l'état ecclésiastique, qui le porta peu après dans les sacrés ordres de la prêtrise pour mener une vie d'ange, conformément a cette illustre dignité que les Saintes Lettres honorent de ce titre ; ainsi, cette haute vertu du père Sébastien ravissant un chacun par son exemple, c'est un soleil gracieux dont les merveilleuses influences publient partout les mérites.

Or, soit que cette haute estime entreprit trop sur son humilité qui lui faisait bien fort appréhender qu'elle ne le fit chopper, où soit qu'il eut dessein de poursuivre ses études, quoi qu'il fut déjà assez âgé, tant il y a qu'il jugea a propos de sortir de son pays pour passer à Valence en Espagne, ville autant célèbre pour son Université, que pour être la capitale d'un royaume qui en porte le nom ; a cet effet il se met donc sur mer en l'année 1564 et y fait rencontre d'un vaisseau de pirates d'Alger, dont il n'y eut pas moyen d'échapper ; si bien que le voilà conduit par ces cruels barbares, qui l'y vendent a un Renégat, lequel, en renonçant au Christianisme, semblait s'être dépouillé de, toute humanité, ce qu'il fit bien paraître des l'instant qu'il eut eu en son pouvoir notre Sébastien ; car, de gaieté de cœur il se mit a le maltraiter, autant pour contenter son humeur de tigre, que pour donner à connaître la haine qu'il portait aux Chrétiens, notamment à

celui-ci parce qu'il était prêtre ; de manière qu'encore que l'on dise que le lion s'apaise en la présence de l'agneau pour montrer sa générosité, si est que celui-ci au contraire semblait s'animer davantage de fureur, plus il voyait d'obéissance et de vertu au père Sébastien, mille fois plus doux et traitable qu'un agneau, qui, au milieu de ses plus sensibles déplaisirs, ne laissait pas de continuer ses rigoureuses disciplines, s'estimant très heureux de souffrir pour l'amour de Dieu :

Aussi est il vray, qu'autant que la plupart des autres captifs ses compagnons s'impatientaient dans les disgrâces de leur esclavage, autant celui-ci témoignait-il de joie de pâtir, et disait hautement qu'il aurait peine d'échanger cette condition, quoi que servile et très fâcheuse, pour une autre bien avantageuse, a cause de la grâce que Dieu lui faisait d'y consoler et assister ses frères Chrétiens ; le temps enfin et sa bonne conduite ayant gagné quelque chose sur l'esprit du Renégat son maître, qui lui donna un peu plus de liberté qu'à l'ordinaire, le voilà qui, tirant avantage de cette faveur, se met à pratiquer secrètement quelques Renégats, les portant à la reconnaissance de leurs haltes, et les secondant pour trouver les moyens de se sauver en terre de Chrétiens pour la se réconcilier et faire pénitence du crime de déserteur de la Foy ; c'est ainsi que les belles âmes qui savent prendre également de la main de Dieu les disgrâces aussi bien que les prospérités, profitent de la persécution des méchants.

Un entre ces Renégats, natif de Gènes, homme de commodité et de considération en Alger, ayant bien des fois causé de son salut avec ce bon prêtre, fut si fort tou-

ché et de sa bonne vie et de ses remontrances, que le voilà résolu de quitter la maudite secte de Mahomet ; mais à cause des extrêmes rigueurs dont on use contre les Renégats qui se convertissent, ou qui ont taché de fuir, lesquels on brûlés vifs à petit feu, cela le retint encore quelque temps mahométan, jusqu'à ce qu'il eut trouvé moyen de se pouvoir retirer en sûreté.

A cet effet, il moyenna secrètement le rachat de notre Sébastien del Campo, son catéchiste, qui d'abord fit quelque difficulté de se voir délivrer de son esclavage, considérant les grands services et offices de charité qu'il rendait aux autres captifs depuis deux ans de sa captivité ; mais se voyant sollicité par ce Renégat repentant, qui désirait se sauver à Gènes sa patrie, à quoi le Père y allant pouvait beaucoup contribuer, cela lui fit y entendre.

Ainsi, sa rançon payée, il sort d'Alger, arrive à Gènes et, là, traite des moyens pour retirer ce sien libérateur, en communique avec sa femme, car ce Renégat y était marié ; et, sa grâce obtenue de la République, l'y fait retourner peu de temps après, où il se réconcilia à l'Église.

Cependant, notre Sébastien se voyant du repos à Gènes et n'oubliant rien de ses austérités ordinaires, lui qui des ses plus tendres années avait toujours fui le commerce dû monde, désirant s'en dégager entièrement cette fois, prit résolution d'entrer en communauté religieuse, et, sans beaucoup attendre davantage, entra en la Compagnie des Pères jésuites, où il fut reçu à Gènes en l'année mille cinq cent soixante et six, âgé de quarante six ans ; là, redoublant ses dévotions et ses austérités, il

ne quitta jamais le cilice, et mérita par la ferveur de ses oraisons que la Sainte Mère de Dieu, à laquelle il avait une très grande dévotion, lui apparut plusieurs fois, et qu'elle lui révéla beaucoup de choses futures, entre les autres le cour de sa mort.

Une chose se dit de lui bien remarquable, qu'il était tellement ardent en la dévotion du Saint Sacrement de l'autel, que Dieu, pour récompenser la ferveur de ce zèle, lui fit la grâce plusieurs fois, célébrant la messe, d'y voir la très Sainte Humanité de Jésus Christ, sous la forme d'un petit enfant, comme il était sur le point de la communion, où, ravissant ceux qui étaient présents, on lui entendait répéter souvent ces paroles : *Seigneur, c'est trop de grâce, à votre indigne serviteur, obligez-moi de voiler votre sacrée humanité* ; et ce n'est point la seule faveur qu'il a reçue pour témoignage de ses dévotions extraordinaires, ayant été mainte fois vu ravi en extase en la ferveur de ses oraisons.

Or comme, d'ordinaire d'une bonne vie s'ensuit une heureuse mort, telle fut aussi celle de notre Sébastien qui eut tel succès qu'ayant été sienne⁽¹⁾ par la ville de Gènes où il trépassa, tout le peuple témoigna d'extrêmes ressentiments d'être privé de la conversation et de la présence de ce grand serviteur de Dieu ; les rues semblaient trop étroites à la foule du monde qui venait honorer ses funérailles et l'on n'entendait partout que ces paroles comme autant de regrets : « Hélas ! le Saint homme le Père Sébastien est trépassé, la dévotion a perdu un fort

(1) *La sienne mort* (?) (lecture douteuse)

appui, et de longtemps ne verrons nous un si homme de bien, qui semblait ne respirer que pour le ciel et pour le salut des âmes. »

Il fut mis en terre dans l'Église des pères de sa Compagnie par l'Évêque de Bosno qui y officia et célébra la messe, lequel eut bien de la peine à retenir le peuple qui fit une grande presse, coupant la plus grande partie des habits de ce bon Père pour les rendre comme des reliques. Dieu, pour honorer la mémoire de ce sien serviteur, a permis qu'il se soit fait et qu'il se continue encore des miracles à son tombeau..

**DIEGO DE HAËDO Religieux, et abbé de Fromesta
Ordre de St Benoist
(L'an de Jésus Christ : 1578)**

CHAPITRE XII

I. Il a écrit une topographié d'Alger. — II. Était Espagnol de nation. — III. Fut pris par les pirates d'Alger. — IV. Est fait abbé de Fromesta au retour de sa captivité.

J'ay peu à dire, manque d'amples mémoires, touchant dom Diego de Haedo ; mais, pour peu que j'en ay, ils sont assez considérables pour ne les pas mettre au rang des oublis, quand même il n'y aurait de remarquable que ce bel ouvrage qu'il a donné au public au retour de sa captivité ; intitulé Topographie, ou description de la ville d'Alger, avec quelques dialogues de la Captivité, le tout en sa langue maternelle⁽¹⁾.

(1) Valladolid, 1612, in-f^o.

Il était Espagnol de nation, qui, ayant pris l'habit de Saint Benoist, a bien été l'un des plus notables de son temps parmi les religieux de cet Ordre ancien, Ordre qui a fourni à l'Église un grand nombre de personnages illustres, lesquels ont généreusement travaillé pour la défense et pour le progrès d'icelle, et n'en ont pas moins été un très riche ornement, notamment dans les persécutions des Maures, quand ils possédaient il y a quelques siècles la plupart de l'Espagne.

Celui-ci donc, ne dégénéralant point du zèle et des mérites de ses devanciers, ne s'est point épargné toute sa vie en ce pieux exercice, ou ses bonnes lettres lui ont donné de grands avantages et une juste réputation ; ainsi, beaucoup considère, s'étant mis sur mer, je ne sais par quelle fatale rencontre, il tomba entre les mains des pirates d'Alger en l'année mille cinq cent septante huit, et fut mené en captivité par ces Barbares, ou il souffrit beaucoup de misères et d'injures de ces infâmes Mahométans, qui font gloire de leur cruauté à l'égard des Chrétiens qu'ils tiennent sous leur tyrannie.

Ce bon Religieux, au traité susdit de la Captivité, en rapporte divers exemples, et fait aussi mention des grands soins et des traverses qu'il a vu souffrir en Alger à quelques uns de nos pères qui y étaient de son temps au sujet de la Rédemption des Captifs, ou ils s'employaient de tout leur possible, soit en les consolant, soit en payant leur rachat, ou soit en d'autres pieux et charitables exercices. A quoi aussi ce même Père ne s'oubliait pas, autant que le maître de qui il dépendait lui en donnait le loisir, de sorte que, durant trois ans qu'il fut esclave, ayant ap-

pris par expérience le poids des extrêmes incommodités des pauvres Chrétiens captifs, c'est pourquoi il en a si bien écrit.

Au retour de son esclavage, étant bien accueilli des siens, Comme il était homme de grands mérites, il fut fait abbé de Fromesta, Ordre de Saint Benoist, lieu de considération en Castille la Vieille, ou il a vécu en une insigne piété, et y est mort tout de même.

GUILLAUME MARAN, docteur Régent es droits canon et civil en l'Université de Toulouse, pris allant Rome par les Corsaires de Tunis.

(An de Jésus Christ: 1593)

CHAPITRE XIII

I. Scipion de Joyeuse défait à Villemur. — II. Le Père de Bouchage mis en sa place. III. Maran député à Rome. — IV. Est fait captif y allant. — V. Perd beaucoup de livres de sa composition. — VI. Autres livres qu'il a mis en lumière. — VII. Sommaire-de sa vie. — VIII. Son juste choix d'une chaire en droit. — IX. Refuse l'archevêché de Narbonne. — X. Est député en cour. — XI. Fâcheux accident, et le profit qu'il en retire. — XII. Ses entretiens avant sa mort. — Ses enfants pourvus de charges et de dignités.

Du temps que la France engagée, dans le malheur de nos guerres civiles, particulièrement en l'année mille cinq cent nonante deux, voyait ses provinces bandées les unes contre les autres, qui faisaient un théâtre bien sanglant de ce premier royaume de la Chrétienté, le parti de la Ligue, se sentant affaibli en Languedoc par la défaite

d'une armée qu'elle avait mise sur pied, et par la perte de son chef qui était Scipion de Joyeuse grand prieur de Toulouse⁽¹⁾, lequel en cette déroute au siège de Villemur fut noyé passant a gué le Tarn, les Toulousains, qu'un zèle de Religion semblait animer, et qui, sous ce prétexte, avaient pris les armes, pensants aux moyens de maintenir ce Parti sous un autre chef qui ne leur fut pas moins agréable, ni moins zélé pour cette cause, n'en trouvèrent point plus à leur goût que quelqu'un de cette maison de Joyeuse, parce qu'elle avait déjà donné de grandes preuves d'être l'une des plus affectionnées de tout le pays à la défense de la Religion Catholique.

Mais, comme de cette famille il ne restait plus que le Cardinal, et le comte de Bouchage, son frère, qui alors, pour le décès de sa femme, quittant les grandeurs du monde, était entré dans l'ordre des Pères Capucins où il avait fait profession, ce fut un grand obstacle a leur dessein, néanmoins résolus d'avoir l'un ou l'autre, s'adressèrent premièrement au Cardinal, qui avait bien accepté le gouvernement et la direction de la ville, mais a condition qu'il ne porterait point les armes, lesquelles, disait il, ne pouvaient bien compatir avec sa pourpre. On le pressa d'agréer cette qualité, à quoi il se, raidit si fort qu'il n'y eut pas moyen de le fléchir.

Ce refus aussi opiniâtre fait qu'on a recours au Capucin, qui s'excuse hautement sur l'austérité de sa profession qui l'éloigne bien loin de cette pensée. La nécessité d'un chef pressant les affaires oblige à une as-

(1) Fils du Maréchal de France Guillaume, Vicomte de Joyeuse. Il périt le 20 octobre 1592.

semblée qui se tient à Toulouse, où la noblesse du party, et tous les ordres de la Province se trouvent qui consultent les plus célèbres Théologiens, et quelques docteurs en droits pour éclaircir ce scrupule de Conscience ; lesquels tous tombent d'accord qu'en cette conjoncture il s'agissait du maintien de l'Église Catholique contre les Hérétiques (c'était ainsi qu'ils appelaient le parti des Royaux) il lui était non seulement loisible d'accepter cette charge, et commander l'armée des Catholiques, mais de plus qu'il ne la pouvait refuser sans encourir l'indignation du Ciel et se noircir d'un infâme péché, abandonnant la cause de Dieu ; si bien qu'à ce coup le Capucin, que l'on appelait le Père Ange de Bouchage⁽¹⁾, ou de Joyeuse, se voyant comme forcé, quitte son cloître, et d'un austère Religieux couvert d'un habit de pénitent devient un chef de parti pour manier le fer et les armes.

Le voila donc un beau cavalier, qui se porte généreusement aux occasions, et, un peu après, il se fit une trêve entre l'un et l'autre party sous l'autorité d'Anne de Montmorency, qui fut depuis connétable, et du dit Père de Bouchage, lors duc de Joyeuse, par l'admission (sic) qu'avait fait en sa faveur le Cardinal son frère, auquel par la mort de tous les autres était dévolu le droit d'ainesse, et l'entière possession de la maison de Joyeuse.

La trêve finie, les armes reprennent leur cours, et de part et d'autre l'on se met en attaque et en défense ; le nouveau chef de parti étant très agréable à tous ceux qui l'avaient choisi, ils s'assemblent en corps d'états sous le

(1) C'est de lui que Voltaire a dit : « Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire. »

nom de la plus notable partie de la Province de Languedoc et député à Rome vers le Saint Père (qui était Clément huitième) pour faire agréer à Sa Sainteté le choix qui avait été fait du Père Ange de Joyeuse, et, nonobstant son vœu de l'ordre de prêtrise qu'il avait reçu quelques amies auparavant, obtenir dispense qu'il se put marier pour relever son illustre maison. Une affaire si épineuse demandait un homme de savoir et d'intelligence pour en procurer une heureuse issue. Plusieurs sont proposés pour en aller faire la poursuite à Rome, et d'un bon nombre de choix tombe sur le célèbre docteur et professeur Régent es droits canon et civil en l'Université de Toulouse, notre Guillaume Maran⁽¹⁾, lequel fit tout ce qu'il put pour refuser cette députation, et ne l'accepta qu'après des instantes prières de tous les ordres de ces états.

A cet effet, il s'embarqua donc à Marseille accompagné du sieur de Laveur, avocat fameux au parlement de Toulouse, qui était son allié, et, le jour de l'Ascension vingt-septième de Mai de l'an mil cinq cens quatre vingt treize, deux jours après avoir fait voile, il fait rencontre entre Gènes et Libourne de quelques vaisseaux pirates de Tunis, auxquels, après que lui et ceux qui étaient dans son vaisseau se furent assez longtemps défendus, la nécessité et la force des ennemis les obligèrent de se rendre, lesquels furent menés captifs à Bizerte, et de là à Tunis, ou l'espace de huit mois que notre Maran fut en captivité, il souffrit de grandes misères⁽²⁾, soit pour la haine

(1) Né à Toulouse vers 1550.

(2) Dans son petit recueil de *Lettres Toulousaines*, M. Ph. Tamizey de Larroque a publié une lettre de G. Maran, du 19 mai 1594, dans laquelle le savant juriste-consulte raconte sa captivité.

mortelle qui anime la rage des infidèles contre les Chrétiens, soit pour obliger ce captif à moyennier plus promptement de son rachat. Les États de Languedoc, avertis de cette disgrâce, prennent soin de le retirer, députant un de leur corps avec une somme notable d'argent pour cet effet, et l'année suivante, que l'on comptait mil cinq cent quatre vingt quatorze au commencement de Janvier, sa rançon étant payée, et de tous les siens, ceux ci prennent le chemin de France et arrivent à Toulouse sur la fin de Février, tandis que le docteur Maran poursuit son voyage à Rome.

Cet esclavage le toucha vivement, mais non point à l'égal de la perte qu'il avait faite parmi ces Berbères de certains commentaires où il avait curieusement travaillé sur le second livre des Decretalles qui lui furent pris et lesquels il portait avec lui à Rome pour les mettre sous la presse et les mettre sous la la presse et les dédier au Pape.

Ce grand homme, d'une insigne doctrine ; de probité admirable, n'en demeura pas là après cette fâcheuse perte, mais bien comme il avait mis toutes ses délices dans le commerce des bonnes lettres, aux heures ou les leçons publiques de droit qu'il a enseigné à Toulouse, avec un très célèbre auditoire l'espace de trente huit ans doyen de sa faculté, lui donnait quelque relâche, il prenait ses ébats à composer d'autres traités qu'il a mis en lumière imprimés à Toulouse, tant sur le Droit canon, que sur le civil, à savoir sur les Paratitres, sur les quarante deux livres premiers du Digeste, sur les Pandectes, et sur quelques titres des Decretalles, comme aussi sur les

quatre livres des Instituts de Justinien, lesquels il avait lu aux écoles avec l'applaudissement d'un chacun, et, pour ne rien dérober à la gloire de son nom, j'ajouterai ici un sommaire de sa vie selon les mémoires qui m'en ont été fournis et envoyés de Toulouse.

Il naquit en cette ville en l'année mil cinq cent quarante neuf, et fut élevé en ce même lieu pour les lettres humaines au Collège dit de Lesguille ; de là il passa en Dauphiné à Valence pour y étudier es droits sous ce grand génie du droit Jacques Culas, ou il avança si bien, qu'en peu de temps il fut honoré du bonnet de docteur et donna de telles marques de sa capacité qu'il mérita alors d'être loué publiquement par la bouche de ce prince de la jurisprudence, lequel, ne plus ne moins qu'un prophète, prédit fort bien que notre Maran serait un jour l'un des plus fameux docteurs de l'un et l'autre droit, qui n'apporterait pas peu d'honneur à sa patrie par le haut éclat de ses mérites : de fait, après cet incomparable Culas, Maran, ce sien disciple, n'a pas peu acquis de gloire par ses doctes écrits et semblables productions de son bel esprit à la ville de Toulouse.

Celui-ci donc, sorti des écoles, se mit au barreau ; plaidant avec une éloquence et une doctrine si rare qu'il y avait presse à qui lui donnerait sa cause à défendre, et à qui lui prêterait l'oreille en l'audience, d'où il s'acquitt de sorte la bienveillance de cet illustre Sénat, notamment du sieur de Catel⁽¹⁾, conseiller des plus notables en

(1) Né à Toulouse en 1560, mort en 1626. On a de lui deux savants ouvrages : *Histoire des Comtes de Toulouse* (1623, in-f^o), et *Mémoires sur l'Histoire du Languedoc* (1633, in-f^o).

ce parlement, qu'il fit volontiers alliance avec lui par le moyen d'une sienne fille qu'il lui donna en mariage.

Ensuite de quoi, Duranty(1), homme célèbre, et pour sa doctrine, et pour sa qualité de premier président audit parlement, et non moins recommandable pour l'estime qu'il faisait des hommes de lettres, prit notre Maran en affection ; et le voulait obliger à toute force à prendre rang sur les fleurs de lys en cet auguste Sénat, si l'inclination de celui-ci ne se fut plutôt portée à préférer une chaire publique en droit à la qualité de conseiller.

De vrai, comme la chaire du sieur de la Garde vint à vaquer à Toulouse, ville qui à toujours été des plus renommées par ses célèbres écoles en la jurisprudence, Maran eut l'honneur de la mériter par la dispute, entrant en lice avec les concurrents, sur lesquels il emporta le prix.

Étant né en un siècle de fer, nous avons vu l'état où sa mauvaise fortune et le temps, plutôt que son dessein, l'avait engagé, où ensuite peu s'en fallut quelle ne le perdit dans l'horreur de l'esclavage. Après quoi il suffit de dire qu'il avait acquis une si grande bienveillance auprès du Cardinal de Joyeuse, que cet Éminentissime fit bien tout son possible pour lui faire agréer l'Archevêché de Narbonne, en faveur duquel il se voulait démettre, car pour lors ni avait de là longtemps que Maran était veuf. A quoi il résista puissamment, de crainte, disait-il, de se charger d'un très pesant fardeau, de façon que pour ne se voir comme forcé d'accepter cette charge, il en prit une autre, non de moindre poids, s'engageant à de secondes noces.

(1) Jean-Étienne Duranti, né à Toulouse en 1534, massacré par les Ligueurs le 14 février 1589.

En l'année mil six cent cinq, étant député de l'Université, il vint a la Cour, qui était à Paris, et y fut reçu avec un grand accueil de plusieurs personnes de qualité qui connaissaient ses mérites, nommément du Cardinal de Joyeuse, et du Duc d'Espéron, ses anciens amis, et protecteurs, lesquels le présentèrent au Roi, que (sic) sa majesté traita favorablement, et par un brevet spécial le dispensa, en considération de ses longs services et de son âge de là assez caduque, de plus poursuivre ses leçons publiques ; toutefois il avait tant d'inclination qu'il ne se servit point de cette grâce, continuant cet exercice ordinaire.

D'où il arriva ; qu'environ, cinq ans et demi devant sa mort, ainsi qu'il étudiait assis dans une chaise je ne sais par quel malheur elle et lui tombèrent par terre, duquel accident il se démit une cuisse qui lui causa d'extrêmes douleurs, lesquelles lui ont duré jusque à la mort, ne pouvant aller qu'à l'aide de deux bâtons dont il se soutenait sous les aisselles, et pour l'ordinaire, sortant de son logis, on le portait dans une chaise.

Il était tellement résigné à la volonté de Dieu qu'il appelait cette disgrâce un bienfait de sa divine majesté ; car ne lui pouvant plus permettre de vaquer au négoce de la terre, il se voyait par là invité à se donner entièrement à celui du Ciel pour se disposer à une généreuse sortie du monde, afin de tâcher de mériter une glorieuse entrée dans l'éternité bienheureuse. De fait pour lors ses entretiens plus sérieux n'étaient que la lecture des livres pieux et dévots et la conversation des personnes religieuses ; particulièrement trois mois avant son décès, prévoyant

les approches de la fin, il redoubla ses dévots exercices de sorte que tous les dimanches il faisait une confession, et un autre jour de la semaine, détaché entièrement du soin et des pensées de la terre, il rendait compte à son père confesseur de ses emplois spirituels et de tous les plus secrets replis de son âme.

Enfin, le sixième de Décembre, jour de l'Immaculée Conception de la Vierge, en l'année mil six cent vingt et un⁽¹⁾ ayant fait une confession bien exacte il se munit du Sacré Viatique du Corps de Jésus Christ, et quatre cours après, qui était un Vendredi sur les heures du soir, comme il s'entretenait à la lecture du docte Évêque Salvian de la providence de Dieu, tenant encore entre les mains ce livre, ou, avec la plume il y avait marqué avec quelques petites lignes quelques traits particuliers de piété, il fut à l'instant surpris d'une apoplexie qui le fit tomber sur la face, et depuis ne parla plus.

Le jour suivant, son âme, quittant la terre, passa de cette vie mortelle à l'immortelle le soixante et douzième an de son âge et fut enterré à Toulouse au tombeau de ses majeurs, mourant avec cette réputation d'avoir été un des plus fameux docteurs es droits, bien versé en la théologie, et très savant en la médecine, et en la connaissance des simples, outre la musique qu'il savait parfaitement, de laquelle il tenait concert chez lui toutes les semaines.

Dieu bénissant son mariage, il eut de sa première femme Magdeleine du Catel⁽²⁾ trois enfants, qu'il a vu

(1) La place occupée par les mots : *vingt et un* est en blanc dans le Manuscrit.

(2) Précédemment, le P. Dan a écrit *De Catel* ; c'est cette appellation qui a prévalu.

tous pourvus de charges et de dignités. Le premier, nommé Gervais, lequel après avoir quelque temps lu es écoles publiques du droit en la place de son père, a eu l'honneur, lui encore vivant, de se voir sur les fleurs de Lys en qualité de conseiller au parlement de Toulouse. Le second, nommé François, est chanoine et grand archidiacre en l'église métropolitaine de la même ville, et le troisième, appelé Raimond, a succédé à son père en la même qualité de chaire de docteur régent es droits, après l'avoir mérité par la dispute, et y avoir été porté par les suffrages de l'Université et confirmé par un arrêt du parlement.

**GEORGES MASCARENÑAS Portugais, Gouverneur
de Mazagan en Afrique, captif en Alger avec sa
femme, ses enfants et sa suite, tous rachetés par
les Religieux de l'Ordre de la Ste Trinité.
(An de Jésus Christ : 1619)**

CHAPITRE XVII

I. Mazagan ville dépendante du Portugal. — II. Mascarenas est pris comme il en retournait. — III. Les déplaisirs qu'il reçoit en Alger. — IV. Écrit sa disgrâce au Roy d'Espagne. Les faveurs qu'il en reçoit. — VI. Étant gouverneur du Brésil, il le remet au nouveau Roy de Portugal. — VII. Les hautes qualités de ses enfants.

Le zèle de la cause de Dieu ayant poussé quelques Rois de Portugal à faire la guerre aux Maures de l'Afri-

que, comme nous avons déjà remarqué, dom Emanuel, en l'année Mil cinq cent deux y fit de tels progrès qu'il conquit plusieurs places, du nombre desquelles fut Mazagan, ville maritime d'importance à la côte de Barbarie, qui depuis est toujours demeurée au pouvoir des Chrétiens sous la domination des Rois de Portugal et de ceux d'Espagne. Or, comme l'ordre a toujours été depuis cette possession, d'y tenir un Gouverneur avec une forte garnison que le Roi change de temps en temps, dom Georges Mascareñas y fut envoyé vers l'an Mil six cent treize, lequel est encore vivant et est un seigneur de marque de l'une des plus illustres maisons de tout le Portugal, laquelle a fourni à ce royaume la plusieurs autres personnages qui en ont possédé des longtemps les premières dignités, et qui se sont signalés parmi les armes, et en divers emplois notables ; celui-ci donc, se voyant honoré de cette charge, passa à Mazagan, avec sa femme, ses enfants et une belle suite de domestiques, ou il eut beaucoup des difficultés avec les Maures du pays lesquels il sut toujours ranger à la raison.

Au bout de quelques années, le Roi, bien satisfait de ses services et de son gouvernement en ce pays là, le mande de retourner en Portugal, non pour autre raison que, parce qu'ainsi qu'il a été dit, c'est la pratique de changer de gouverneur de temps en temps.

A cet effet donc, notre Mascareñas, en l'année Mil six cent dix neuf, équipe un vaisseau pour son retour, et, s'y étant embarqué avec sa femme, ses enfants et ses domestiques et quelque soldatesque, il mit les voiles au vent, et passa à la volte de Lisbonne ; déjà il est bien

avancé et un temps favorable lui permet de revoir bientôt sa patrie, quand voici venir un escadre de quelques vaisseaux d'Alger, qui, sortis du détroit de Gibraltar, étaient entrés dans l'Océan pour pirater ; lesquels apercevant celui-ci, lui donnent aussitôt la chasse, lequel, ne jugeant pas la partie tenable contre tant de voleurs, tâche à gagner le dessus du vent, double ses voiles, et prend la fuite ; mais il fut si vivement poursuivi qu'il ne put échapper, et se voyant environné de ceux-ci, force lui fut, après avoir rendu combat, de se rendre à la merci de ces impitoyables corsaires, qui, bien joyeux d'une telle prise, remorquent le vaisseau, et repassent le détroit.

Arrivés en Alger, un chacun s'y réjouit de cette galime, (c'est ainsi qu'ils appellent leurs larcins), et au bruit que le Gouverneur de Mazagan, et toute sa famille est dans ce vaisseau qu'ils ont pris, il n'y a ni petit ni grand qui n'accoure pour voir cette noble troupe de Chrétiens, et c'est ici ou à peine se peuvent exprimer les justes déplaisirs que ressentit alors ce brave Seigneur, se voyant entre ces internes brigands, et plus encore à l'occasion de sa femme, une dame des plus illustres du Portugal de la maison des Melo, et de ses enfants, crainte que ces Barbares ne les traitassent indignement, à quoi ils ne manqueront pas ; car à la sortie du vaisseau, ainsi qu'on les conduisait par la ville pour les aller enfermer dans un lieu d'assurance, ce fut une huée horrible de la part de la populace qui se moquait d'eux, leur chantant mille injures, s'imaginant déjà tenir toute l'Espagne et le Portugal au sujet qu'ils avoient ce Seigneur esclave et sa suite.

L'occasion s'étant présentée d'un vaisseau mar-

chant qui passait, il écrit au Roy d'Espagne et de Portugal et à quelques siens parents qui étaient en cour, et leur fait entendre le malheur qui lui est arrivé ; ceux-ci, sollicitant Sa Majesté catholique, la prient instamment de moyenner le rachat de leur parent en considération de ce qu'il a été pris par ces pirates, comme il retournait de son service.

Pour lors, nos religieux de Portugal avaient députés en Alger pour la rédemption des captifs le père Antoine de la Croix, et le père André d'Albuquerque portant avec eux trente huit mille ducats ; le Roi leur recommande notre Mascareñas et les siens, à quoi ils ne manquèrent pas d'obéir, et après avoir payé leur rachat, le père André d'Albuquerque les ramena tous en Espagne, ou ils prirent port à Valence, et de là passeront à Madrid où le Seigneur Mascareñas alla rendre compte au Roy d'Espagne de son gouvernement et remercie Sa Majesté des ordres qu'elle avait donné à nos Pères d'avoir soin sur tous les autres de le racheter, sa femme, ses enfants et tous les siens.

Après quoi le Roy pour reconnaître les services qu'il avait reçu de ce brave Seigneur, lui donna la Comté de Castel Novo en Portugal, et le fit aussi président de la Camatiere ou maison de ville de Lisbonne, qui est une charge qui n'est possédée que par quelques notables Seigneurs du Royaume.

Depuis, Sa Majesté l'honora encore de la Surintendance de ses finances, de quoi il rendit si bon compte, que, pour le gratifier, elle lui fit don de plus du Marquisat de Montalban au même Royaume.

Et, comme ses mérites allaient croissants de jour à autre, Sa même Majesté, le considérant aussi davantage, l'envola, au Brésil en l'année Mil six cent trente neuf en qualité de Gouverneur du pays, ou il a demeuré jusques eu mois de Juin de l'an mil six cent quarante et un, lorsqu'ayant appris le changement arrivé en Portugal, et le couronnement qui y avait, été fait en la personne du nouveau Roi dom Jean quatrième, déclaré tel par ceux du Royaume, il se déclara aussi pour Sa Majesté portugaise, et, devant que partir du Brésil, il fit reconnaître ladite Majesté, qui, a son retour, lui donna la charge de Surintendant de ses finances.

Dans cette conjoncture, la forte place de Mazagan ayant aussi reconnu pour, son légitime Roi Sa Majesté portugaise, dom Francisco, fis aîné de notre Georges Mascareñas, y fut envoyé Gouverneur, où, ayant eu quelques difficultés avec les Maures du pays, il y fut tué par eux en une rencontre. Ce jeune Seigneur, qui portait la qualité de Comte de Castel Novi, était en telle considération, et pour son illustre naissance, et pour sa haute vertu que le Comte d'Olivares, grand favori du Roy d'Espagne, et son premier Ministre d'État, lui avait donné une de ses nièces en mariage.

Deux autres de ses enfants, à savoir dom Pedro, et dom Simon, s'étant donnés au service du Roi Catholique, ce second enfant ayant été pris par l'armée du Roi très chrétien devant Balagner, et emmené prisonnier en France, y est mort.

Quant au troisième, qui est dom Jean, il est bien l'un des plus avantageés, d'autant qu'ayant été celui que

son père dépêcha du Brésil pour apporter au nouveau Roi de Portugal la nouvelle de la reconnaissance de ce pays là, Sa Majesté le favorisa alors de la dignité de Maréchal du Portugal, seule charge de cette qualité, en tout ce Royaume, et est aujourd'hui Gouverneur, de la province de Baira, où il a rendu de grandes preuves de sa vertu et de sa fidélité envers Sa Majesté portugaise, qui, pour cela, l'a déclaré seul héritier de sa maison, quoique cadet, à l'exclusion de dom Pedro son aîné, parce qu'il est au service du Roi d'Espagne. Il y a encore un, autre fils, qui est Jésuite, étant en Castille, quand le Roi de Portugal fut déclaré, se retira à Rome, et, de là, passant par la France, s'embarqua pour le Portugal, où il est avec notre Georges Mascareñas, son père.

**ANTOINE DE GOVEA, Évêque de Syrenense en
Perse racheté par les Religieux de l'Ordre de la Ste
Trinité.**

(An de Jésus Christ : 1620)

CHAPITRE XVIII

I. Il était Augustin Portugais. — Que son ordre envoie en Perse. — III. Résolution du Roi de Perse. — IV. Qui le députe vers le Pape. — V. Ce qu'il y négocie. VI. — Est fait captif retournant de Perse. — VII. Un religieux de l'ordre, de la Trinité en otage pour lui. — VIII. Qui l'emmène en Espagne.

La qualité de cet esclave, et les beaux. Emplois qu'il a eu, m'ont obligé à le placer ici parmi nos, illustres. Il est, portugais de nation, et de profession Religieux de

l'ordre des Ermites de Saint Augustin, homme fort recommandable pour ses vertus et sa doctrine. Comme les pères Augustins étaient établis en, quelques endroits de la Perse et de la Géorgie, particulièrement en la ville d'Ormus, tenue par les Portugais, sur qui le Roi de Perse, à l'aide des Anglais, l'a reprise il y a peu d'années, ils avaient eu grand soin d'y envoyer et entretenir quelques uns des leurs, tant pour vaquer à la conversion des infidèles, que pour instruire, et secourir par les fonctions ecclésiastiques ce qu'il y a là de chrétiens.

A cet effet donc, ayant élu Père Antoine de Govea, il part et arrive en Perse, où il fit valoir le talent que Dieu lui avait donné, ses mérites et sa bonne conduite étant admirés d'un chacun ; le bruit en va jusques au Roi de Perse, qui, l'ayant voulu voir, en fit depuis beaucoup d'estime, jugeant que son service lui pourrait bien être un jour utile.

Ainsi, tandis que notre père Antoine travaille à l'assistance des Chrétiens, ou il n'épargne rien de tous ses soins sous la faveur de la permission de ce prince, le Turc, travaillant des longtems à la ruine du Persan, quoique l'un et l'autre fassent profession de la maudite loi de Mahomet, oblige celui-ci à chercher tous les moyens à repousser la force d'un si puissant ennemi.

Or, bien qu'il se croit fort, et que les avantages qu'il en a delà remporté pendant que le Monarque Turc était occupé aux guerres de Hongrie et à celles des rebelles de l'Asie, si croit-il faire un grand coup pour pouvoir entièrement ruiner cette sourcilleuse grandeur de l'Ottoman, s'il peut être secondé des princes Chrétiens ; il en

confère avec son conseil, qui trouve cette proposition avantageuse, si bien qu'il n'est plus question que de députer quelques uns vers eux. Le Pape et le Roi d'Espagne lui semblant ceux qui le pouvaient mieux secourir en cette haute entreprise, celui-ci parce qu'il a des forces et quelques pays plus proches du sien que les autres, et celui-là comme chef de l'Église, ne manquant pas de crédit pour inviter les princes Chrétiens à contribuer contre ce commun ennemi, promettant qu'après qu'il aurait soumis sous son autorité toute la Palestine, il y donnerait un libre accès à tous les Chrétiens, avec l'usage de liberté de leur Religion, comme aussi en toute la Perse.

A ce sujet, au même temps qu'il envoyé un Ambassadeur en Espagne, il jette son choix sur notre père Antoine de Govea pour aller vers le Saint Père ; les voilà l'un et l'autre qui se mettent en chemin et arrivent là pour où ils sont députés ; mais quoique tous deux n'épargnent rien pour s'acquitter de leur commission, si ne purent-ils rien avancer de leurs affaires auprès du Pape, et du Roy d'Espagne et, furent contraints de retourner en Perse avec de belles promesses seulement, à l'occasion que le Roi d'Espagne avait ses visées ailleurs, et quant à sa Sainteté témoignant un grand déplaisir de ne pouvoir en son particulier contenter le Persan, pour n'avoir de forces suffisantes, elle lui fit savoir par le père Antoine s'en retournant, qui eut ordre encore de faire entendre à Sa Majesté Persane, outre les lettres qu'il lui portait pour réponse de celles que Sa Sainteté en avait reçues, qu'elle ménageait avec le temps l'occasion de porter les Princes Chrétiens. contre le Turc, leur commun ennemi, sous

l'espérance, aussi que sa dite Majesté favoriserait les Chrétiens en toutes ses terres et Seigneuries, comme, elle leur en avait fait porter parole par son Ambassadeur.

Mais premier que ce père Antoine s'en retourne, soit que le Pape considérât ses mérites soit qu'il crût favoriser par ce moyen le Persan, il honora ce bon religieux de l'Évêché de Syrenense en Perse, prélature plus à charge qu'à profit de revenu temporel, ni en ayant point, qui fut la cause que Sa Sainteté lui assigna quelque pension, et le Roi d'Espagne tout de même afin qu'il put mieux vaquer à cette dignité, ou si peu qu'il en tirait il l'employait à l'assistance des pauvres Chrétiens et à chercher quelques moyens auprès du Persan pour leur être favorable. Ainsi, après avoir employé plusieurs années en Perse dans l'exercice de ce saintes œuvres, quelques affaires l'appelant en Portugal, il s'y en revint, et en chemin fut rencontré par des pirates d'Alger qui le prirent et l'emmenèrent captif en leur ville, qui fut en l'année Mil six cent vingt.

La qualité d'Évêque faisant croire a ces infâmes brigands qu'ils pouvaient tirer une notable somme pour le rachat de ce père, cela les porta à le serrer soigneusement ; mais comme ils apprennent peu après qu'il n'avait rien, et que son Évêché était un titre sans revenu, les voila bien confus ; néanmoins, sachant qu'il était un personnage de considération, ils ne perdirent pas l'espérance d'en tirer toujours tôt ou tard beaucoup.

Durant tout ceci, nos religieux de Portugal avaient député pour la rédemption le père Antoine de la Croix et le père André d'Albuquerque, comme nous avons déjà

dit au chapitre précédent, portant avec eux trente huit mille ducats, et comme, après l'emploi de cette somme en Alger, ils n'avaient pas assez d'argent pour payer la rançon de cet évêque, ce fut pourquoi le père Antoine de la Croix demeura en otage audit Alger près d'un an, pour treize mille ducats, lesquels ayant reçu, il satisfit à tout ce qu'il devait, et, retirant ce bon évêque, l'amena en Espagne, avec soixante et dix sept autres captifs, qui fut en l'anné Mil six cent vingt et un, outre plus de quatre vingt autres que le père André d'Albuquerque avait racheté des l'année précédente depuis, cet Évêque de Syrenense, tant qu'il a vécu, a toujours eu une grande affection pour notre ordre, et est mort quelques années après. C'est ce que j'ai extrait d'un livre en langue portugaise qu'il a mis en lumière, intitulé : *Relations des guerres de Chah Abbas, Roi de Perse, contre les Turcs*, et que j'ai aussi appris du Père Bernardin de Saint Antoine, Religieux portugais de notre ordre en son Epitome des *Generalos Redemptios* faites par nos pères.

JEAN LE VOISIN, deux fois pris par les Turcs, et racheté par les Religieux de l'Ordre de la Ste Trinité, dits vulgairement les Mathurin. Histoire où sont décrits quelques sortilèges dont usent les corsaires envers les Chrétiens captifs.

(An de Jésus Christ : 1621 et 1634)

CHAPITRE XXI

I. Il est Breton natif de Vannes. — II. Est pris puis mené en Alger. — III. Le cruel traitement qu'il y reçoit. — IV. En sort et il est repris par les Corsaires de Salé. — V. Maître et Patron signifient le même. — VI. Description des misères et des prisons de Salé. — VII. il tâche de se sauver à la Mamouse. Son maître à recours aux charmes Pour l'empêcher. — IX. Les cruautés qu'il exerce sur ce pauvre captif. — Est racheté, et amené à Paris.

Qui considérera exactement toutes les particularités de cette histoire, y remarquera, comme en un tableau raccourci, l'abrégé des misères que souffrent les Chrétiens captifs parmi les extrêmes cruautés des infâmes corsaires de Barbarie, que l'aveuglement de leur secte maudite, autant que leur avarice, porte à ce point d'impiété d'entrer en alliance avec les démons pour empêcher par des charmes: la fuite de leurs esclaves. Les tristes aventures de Jean Le Voisin qui servent d'argument à ce narré confirment la vérité de mon dire.

Vannes, ville des plus anciennes et des plus considérables de la Bretagne Armorique, lui ayant donné la naissance, lui fournit aussi les moyens de quoi faire un vaisseau appelé La Julienne ; plusieurs riches marchands

se mettent avec lui pour trafiquer, les uns de moitié, qui d'un quart et ainsi des autres ; il part, et comme capitaine bien versé sur la Mer M très bon pilote, fait divers voyages, et par sa bonne conduite en revient chargé de biens et d'honneur.

Le bonheur, qui l'a toujours accompagné invite un chacun à être des siens, et, sur le commencement de l'année mil six cent vingt un, il fait voile en Portugal, Prenant la route de Lisbonne où il espère à la faveur du vent qui lui est à souhait d'y arriver le lendemain. Mais il est temps qu'il apprenne qu'un si grand calme où tant de prospérités dont il a été favorisé jusqu'à présent, étant de la condition des choses de la terre, ont leur flux et leur reflux sujettes à l'inconstance, et tributaires, de la fortune qui a les pieds trop glissants pour demeurer toujours en un même état ; car voici quatre vaisseaux bien armés, qui, cinglant à toutes voiles, lui viennent au-devant c'étaient des pirates d'Alger, parmi lesquels commandait Calafat Assan, des cruauté duquel nous avons parlé en notre Histoire de Barbarie, et dont il est ici encore traité en divers endroits.

Comme c'est un trait de prudence de fuir les mauvaises rencontres, aussi en est-ce un autre de valeur de ne se pas rendre lâchement, surtout quand il est question de disputer de sa vie et de sa liberté, et c'est ainsi, que se gouverne Jean Le Voisin, qui, a l'abord qu'il aperçoit ces vaisseaux ennemis, tâche à trouver son salut par la fuite mais, se voyant suivi de près et forcé, ou à rendre combat, ou à se voir la proie de ces barbares, il anime de sorte les siens qui tous se défendent généreusement,

jusqu'à ce que là force de ces quatre vaisseaux contre celui-ci seul, les oblige de céder à la nécessité.

Ils se rendent, et sont conduits en Alger ou notre Jean Le Voisin est vendu a un Bouloucbachi (c'est un Officier du Divan) nommé Mahomet, duquel il reçoit tous les mauvais traitements que l'on saurait attendre d'un des plus cruels d'entre ces infidèles, homme nourri au sang et a la cruauté, qui lui fit maintes fois éprouver la faim, la soif, le froid, le chaud et la force de son, bras nerveux armé d'un gros bâton au moindre caprice qui lui prenait, faisant passer cette action, le tigre, pour un zèle de sa religion ; car, tenant en l'autre main une manière de chapelet dont usent les Turcs, il disait que ce qu'il en faisait c'était pour témoigner de l'aversion qu'il avait contre le Christianisme, chose familière aux Maures voleurs desquels le lecteur pourra voir d'autres semblables humanités en ladite Histoire des Corsaires de Barbarie, au livre quatrième, chapitre cinquième, nombre premier. Voilà un abrégé des misères, où, l'espace de quatre ans, il ressentit tout ce qui se peut dire de funeste et de cruel en l'esclavage, duquel il fut enfin délivré au moyen de quatre cent cinquante livres, sans y compter les droits de la porte, c'est à dire certaines petites taxes qui se paient en plusieurs articles, tant pour le Pacha que pour son lieutenant, tant pour sa fabrique du môle du port, pour l'entretien des marabouts et officiers des mosquées, et autres choses semblables, le tout montant encore à près de cent livres de notre monnaie ; après quoi il retourna en son pays, en l'année Mil six cent vingt quatre.

Dix ans s'écoulaient depuis cette disgrâce, où il conti-

nue son trafic et, bien qu'il fasse d'assez mauvaises rencontres, son courage et son industrie l'en dégagent toujours heureusement ; ainsi, flatté de ce bonheur, il se met en mer vers la fin de l'an mil six cent trente quatre, et reprend la route de Portugal, ou il est aperçu d'une escadre de six vaisseaux corsaires de la ville de Salé qui courent volontiers cette côte, comme en étant assez proches au-deçà du détroit de Gibraltar sur l'Océan ; la partie n'étant pas égale, il ne fallut point donner de conseil à ce vaisseau chrétien de redoubler ses voiles et de gagner le dessus du vent pour s'échapper, car ce fut ce qu'il fit à l'instant qu'il les eut reconnus ; et tant est qu'il avance si fort qu'il commence de les perdre de vue ; et se croit bien échappé, espérant à la faveur de la nuit qui approchait d'esquiver entièrement cette funeste rencontre ; mais il était trop vivement poursuivi de ces insignes brigands pour ne leur pas servir de proie, qui, avec leurs vaisseaux fort légers, à savoir pinques et caravelles, lui gagnent le dessus et l'attaquent. C'était bien la résolution de notre Jean Le Voisin de rendre combat et même il s'en mit en devoir, mais ses forces étant tout à fait inégales, avec ce que ces Barbares lui promettaient bonne composition, laquelle ils ne garderont pas, il céda à la force et tomba entre les mains du corsaire nommé Herece, Andaloux, autrement Maurisque, qui était un de ceux qui furent chassés d'Espagne en l'an mil six cent dix, dont quelques uns se sont habitués à Salé, ville appartenant au Roi de Maroc, de laquelle ils se sont depuis emparés, et y ont formé une manière de petite république, ou ils tiennent maintenant quantité de vaisseaux, et par leurs courses

ordinaires incommodent extrêmement le trafic.

Certes, combien que les misères où celui-ci s'était déjà vu asservi en Alger fussent si grandes, que le récit que nous en avons fait en dessus soit capable de toucher les plus insensibles à la pitié, elles n'ont encore rien d'égal à celles qu'il souffrit à Salé, et est bien assuré, qu'à moins d'une grâce toute particulière de Dieu, son courage et sa patience y auraient fait naufrage, tant elles passaient dans l'excès ; aussi ce fut à cet asile de tout secours ou il jette ses espérances qui, après de furieux assauts, le feront enfin arriver à bon port pour revoir la France, sa chère patrie.

Il est vendu à Salé à Issouf Licentiado, médecin ournachiere⁽¹⁾, autrement Maurisque ; et parce qu'à cinq lieues ou environ de cette ville là, le Roi d'Espagne y tient la ville et forteresse de Mamoure, c'est pourquoi les esclaves qui sont à Salé, de crainte qu'ils ne s'y échappent, sont enchaînés par les pieds, ce qui n'est pas si ordinaire aux autres villes corsaires de Barbarie, comme Alger, Tunis et Tripoli.

Là donc, la première chose qui lui fait reconnaître sa captivité, c'est une grosse chaîne qui lui est mise au pied.

Son maître, que, par un autre terme en langage de franc, l'on appelle vulgairement patron, et ainsi de tous les autres en regard de leurs captifs, ne pouvait perdre le souvenir, du tort qu'il prétendait lui avoir été fait par les Chrétiens, l'ayant chassé d'Espagne, proposa bien de

(1) Cela veut très probablement dire : *Médecin diagnostiquant par l'examen des urines.*

s'en venger sur celui-ci ; de fait, il lui tient, toute sorte de rigueurs, ne l'épargnant non plus aux travaux excessifs ou il l'emploie qu'au mauvais traitement de sa nourriture, ou le pain et l'eau et quelques légumes sont bien souvent les mets les plus délicieux. Et sa retraite le soir pour prendre quelque repos, est une grande cave qu'en terme du pays on appelle matamoure, ou l'on descend par une échelle qui se retire, et ou il n'y entre de l'air que par des soupiraux, lieu destiné pour un grand nombre de captifs, lequel est soigneusement gardé, avec un autre tout pareil qui sert à même fin, dans lesquels nos pauvres Chrétiens sont enfermés la nuit parmi l'ordure et la puanteur, et ne se trouve guère de prison de criminels dont l'horreur soit plus insupportable, de sorte que l'on peut dire d'eux que la nuit que Dieu a destiné au repos, leur est presque un supplice continuel, couchés comme ils sont sur de méchantes nattes de feuilles de palmier parmi les scorpions et autres semblables misères et étranges incommodités. Tandis donc que notre pauvre esclave Jean Le Voisin est en ce pays là, ou le ciel semble avoir versé sa malédiction, ses yeux n'ont des objets que pour faire peur aux plus assurés, ses oreilles n'entendent que des injures, des menaces et des blasphèmes contre le nom Chrétien, sa bouche est plus repue de fiel que de miel de la mauvaise nourriture qu'on lui donne, ses pieds chargés de fers ne marchent que pour chercher de la douleur, ses mains n'ont d'autre exercice que l'emploi de divers travaux, et ses épaules sont souvent chargées de si pesants fardeaux qu'un Atlas aurait peine à n'y point succomber sous le faix, tantôt étant employé à fouiller les carrières, une

autre fois à labourer la terre accouplé avec un cheval ou un bœuf, et au plus fort des chaleurs qui sont excessives en ce pays là, et pour plus doux exercices s'emploient à la mer en la conduite des vaisseaux de nos pirates ; en somme, le faix de tant de calamités dont il est chargé le fait plier si fort sous le poids qu'il contraint sa patience à chercher, son salut et son repos par la fuite.

Ce fut pour se rendre en la ville de la Mamoure qu'il tenta cette voie, après cinq à six ans de cette servitude. Comme les esclaves ne sont pas toujours gardés, et que les habitants de Salé s'assurent de leurs personnes par de grosses chaînes que ces pauvres Chrétiens traînent partout : d'ailleurs que le fleuve nommé Burayrah⁽¹⁾ autrement dit Rebata, qui est entre cette ville là et celle de la Mamoure ne leur en permet pas facilement la sortie, ce furent alors les difficultés qu'il lui fallut surmonter, et, pour cet effet, un jour qu'il était à la campagne au labour assez loin de la ville, il communiqua son dessein à un autre captif Français, nommé La Rivière, qui, tous deux de même accord, rompent leurs chaînes se mettent à nager pour passer ce fleuve et se sauvent à la Mamoure. Alors ce fleuve était profond à cause du flux et du reflux qui y monte à certaines heures, et lui donne jusqu'à onze ou douze pieds d'eau ; eux, qui se fiaient en l'adresse qu'ils savaient bien nager, font courage de désespoir et n'appréhendant point ni la largeur ni la profondeur de ces eaux, hasardent volontiers leurs vies pour tâcher d'acquérir leur liberté ; mais, comme ils s'étaient jetés

(1) L'oued Bou-Regreb.

en l'eau tout habillés, celui qui se nommait La Rivière, soit qu'il s'embarrassa dans l'eau, ou soit que le cœur lui manquât, s'y noya, tandis que notre Jean Le Voisin, son compagnon, franchit bravement ce, hasard, arrive à bord, et à grands pas, tout trempé qu'il était, avance de tout son possible vers la Mamoure jusqu'à trois lieues près, et là, parce qu'il était fort incommodé, il est contraint de se reposer.

Le soir venu, son patron, ne le volant point de retour, le cherche aux lieux où il luge qu'il peut être, et comme il ne le trouve pas, il croit facilement qu'il s'est mis en fuite, si bien que pour en savoir certaines nouvelles, il va au même temps chez un devin, y ayant plusieurs personnes de cette condition dans la ville, qui y sont même autorisés, le prie de consulter ses charmes pour lui dire au vrai ce que peuvent être devenus ces deux Chrétiens captifs. Cet enchanteur entre aussitôt tout seul dans un petit caveau, y fait quelques conjurations et lui vient dire à l'instant à peu près ce qui en était ; ce qu'ayant appris, il le conjure de déployer promptement tous ses charmes pour empêcher qu'ils ne se pussent sauver ; Pour moi, lui dit ce magicien, le n'ai point encore bien reconnu toutes les particularités touchant vos deux esclaves fugitifs, mais je vous assure bien que s'ils ne sont point encore arrivés en pays de Chrétiens, je ferai tant qu'ils seront contraints de retomber.

Pendant que ces Barbares emploient le secours des démons, notre pauvre Jean Le Voisin se lève après avoir un peu reposé à la faveur de la nuit, et voulant avant le jour gagner la Mamoure, il se remet en chemin ; mais à

peine il a fait dix pas qu'il entend Je rugissement de plusieurs lions qui semblent s'approcher de lui ; cela l'épouvante, et l'oblige à se cacher ; c'étaient déjà des effets des charmes de cet enchanteur, qui en telles rencontres lui, et tels semblables ont accoutumé de faire certaines figures de caractères entrelacés du nom des esclaves fugitifs et de ceux à qui ils appartiennent ; lesquels ils attachent à la porte du logis. Cela passé de la sorte, comme Jean Le Voisin ne voit ni entend plus de bruit, il poursuit son chemin, et à trente pas de là semble voir un grand précipice qui lui empêche de passer outre. Là, il est longtemps à consulter ce qu'il doit faire, et attendant qu'il fasse plus de jour, il reconnaît alors que ce n'est qu'illusion tout ce qu'il a vu et entendu, et juge par là que son maître pouvait avoir eu recours aux charmes en telle conjoncture, sachant bien que ces Barbares avaient coutume d'en user ainsi assez souvent,

Enfin, considérant qu'il avait encore beaucoup de chemin à faire et la parce qu'il avait avancé en tant de temps qu'il était sorti de Salé, et que commencent déjà à faire grand jour ; en pourrait le rencontrer, il voulut poursuivre plus fort qu'auparavant, mais il n'a pas fait sept à huit pas ; qu'il sent une si grande douleur sous la plante des pieds que quelque force qu'il fasse, il ne lui est pas possible d'avancer davantage ; tantôt il se repose et ne tient plus de douleur, mais comme il veut poursuivre, ce mal le reprend en guise de piqures d'épines qui lui percent les pieds. Il revient un peu sur ses pas, comme s'il eût voulu retourner à Salé, et alors toute douleur cesse, par où il reconnut apparemment que son patron

avait employé les charmes pour empêcher sa fuite, et, en cette perplexité, le voilà résolu de retourner ; il s'approche de Salé, le fait savoir à son patron par l'entremise de quelques uns de sa connaissance, qui promet de lui pardonner cette faute ; après quoi, le lendemain il va se jeter à ses pieds, le priant de l'excuser et de lui pardonner il lui avait promis.

Ainsi, comme ce cruel Barbare n'avait usé de telles promesses que pour tromper ce pauvre captif, le voilà qu'au même temps touché d'une fureur, plus que tigre, il le prend, le dépouille et tout nu l'attache en forme de croix sur une échelle, et après lui avoir déchargé plus de cent coups de bâton, desquels il pensa mourir, il est en résolution de le brûler, le feu: déjà allumé au milieu de sa cour ; ce qu'il aurait exécuté, si sa femme, plus par crainte de perdre la rançon de son captif que pour aucun ressentiment de pitié, ne l'en eut retenu, et, en ce piteux état, ce pauvre patient demeura depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

Ce rude traitement lui fait perdre la volonté de plus songer à fuir, mais bien à prendre courage de supporter ci-après plus patiemment que jamais tout ce qui se peut ressentir de rigueurs dans cette servitude. La grande perte qu'il avait supporté, et de son vaisseau et de presque tout ce qu'il avait de biens au monde le réduisirent à telle extrémité, qu'il n'avait de quoi se racheter, et ses parons semblaient, l'avoir entièrement oublié.

Mais Dieu, qui le considérait en pitié, lui donna le moyen de quoi revoir encore son pays par l'entremise des Pères rédempteurs de notre ordre, entre, autre, Père

Jean Escoffié qui en la rédemption qu'il fit à Salé en l'année mil six cent trente deux, de quarante un captifs, le mit de ce nombre et l'amena en notre couvent des Mathurins à Paris⁽¹⁾, passant par ce lieu de Fontainebleau, où cet esclave me raconta tous ses tristes accidents, qui me furent confirmés par un bon nombre de ces pauvres captifs, ses compagnons, qui étaient témoins oculaires.

**CLAUDE SISTERON et ses aventures mémorables ;
racheté par les Religieux de l'ordre de la Ste Trinité.
(L'an de Jésus-Christ ; 1635)**

CHAPITRE XXII

I. Quel est le dessein de l'Auteur en cette histoire générale. — II. Sisteron excellent homme de marine. — III. Îles d'Hyères, lieux avantageux aux corsaires. — IV. Sisteron est dix ans captif. — V. Brigandages des pirates d'Alger. — VI. Ce que c'est qu'estrapade mouillée. — VII. Surprise de ces corsaires par Sisteron et ses compagnons. — VIII. Un renégat se convertit, et ce qui s'en suivit. — IX. Sisteron aborde Carthagène. — X. Il est pris esclave pour la seconde fois.

Mon dessin en cette histoire générale des illustres captifs n'étant pas seulement de traiter des personnes, signalées, ou pour leur haute extraction, ou pour leurs

(1) La maison mère des Trinitaires ou Mathurins rédempteurs de Paris, a été démolie vers la fin de 1882 ; elle dominait le marché de la place Maubert. La chapelle, surmontée d'un clocher octogonal et entourée de cloîtres élégants, était un vrai bijou de l'art ogival du XIVe siècle.

faits héroïques, mais encore de ceux de quelque condition qu'ils puissent être, lesquels sont notables pour les singulières aventures de leur captivité, c'est pourquoi j'ay cru à cette considération devoir ici donner place à celui-ci.

Claude Sisteron, natif de la ville de Draguignan en Provence, et habitant de la Ciotat, se mit en mer en l'année mil six cent quinze pour aller en trafic à Gènes dans un vaisseau dont il était capitaine. La réputation qu'il avait acquis d'être un excellent homme de marine le fait considérer d'un chacun, et il y a presse qui contribuera pour charger ce navire, qui, au premier beau temps, se met à la voile côtoyant la rivière de Gènes, autrefois dite la mer Ligurique, n'y ayant de cette ville la jusqu'à la Ciotat, qu'environ cent lieues de distance, mais où est un passage fort hasardeux, qui sont les Îles d'Hyères, appelées par les anciens Sterades, et que les corsaires de Barbarie nomment les îles d'Or, parce qu'elfes leur sont fort avantageuses pour n'être pas beaucoup éloignées de terre ferme, et y a quantité de détours, et de rochers, à la faveur desquels ils se mettent en embuscade pour surprendre les vaisseaux qui vont à la côte d'Italie, de Provence et d'Espagne.

Celui donc de notre Sisteron, se voyant obligé de prendre cette route, vogue de nuit et si heureusement qu'il n'y fait aucune mauvaise rencontre ; tout joyeux, il passe à la vue de Nice de Provence, de Villefranke, de Mourgues ou Monaco ; et comme il se croit avoir esquivé tous dangers, voici que, non pas loin de Saint Rome, place maritime ou commence l'État de Gènes, il

aperçoit au lever du Soleil trois vaisseaux d'Alger qui viennent à lui à toutes voiles, lesquels naguères étaient sortis des îles d'Hyères ; ne voulant rien hasarder, il tâche à trouver les moyens de s'en garantir : de se retirer à Saint Rome, il ne le juge pas assuré, à cause que ce n'est qu'une plage, le voilà qui s'efforce de gagner le port de Mourgues ; mais il est poursuivi de si près, qu'il se voit réduit, ou à se rendre lâchement, ou à combattre généreusement ; le premier lui semblant trop honteux, il se résout au second, quoi qu'avec bien peu de force en comparaison de ces maudits pirates, et ne laisse pas de disputer valeureusement pour la défense de sa vie et de sa liberté, dont l'issue fut telle, que les furieuses attaques de ces barbares le contraignirent enfin à se rendre.

On le mène en Alger, et l'espace de dix ans qu'il y demeure captif, il est fait l'objet de toutes les persécutions qui se peuvent imaginer ; tantôt on l'emploie à labourer la terre ; une autre fois son patron le loue pour aller en mer, et le travail lui est si ordinaire que le repos et lui ne se rencontrent que peu ou point ensemble, et en un mot qui veut contempler l'image de la plus pitoyable condition du monde, il n'a qu'à jeter la vue sur les misères de ce pauvre esclave ; de sorte qu'ennuyé de plus vivre en cet état, aussi bien que quelques uns de ses compagnons qui appartenaient à ce même maître, tous prennent résolution d'échapper à cette tyrannie à la première occasion, et risquer leurs vies pour acquérir leur liberté au hasard de tous les tourments qu'ils en peuvent encourir.

A peine ce complot est il formé, qui fut au mois de

juin mil six cent vingt cinq, que voici leur patron qui arme en course un vaisseau monté de trente pièces d'artillerie, prenant avec lui cent soldats des plus vaillants d'entre ces Barbares, et vingt quatre Chrétiens esclaves, au nombre desquels est notre Sisteron et ses compagnons (car c'est la coutume de ces corsaires de s'en servir pour pilote, pour radoubeur, et autres semblables offices nécessaires à la mer). Ce vaisseau fait voile pour le détroit de Gibraltar à dessein de passer en Océan, et en chemin trouve un navire de Saint-Malo chargé de toiles, et de force autres marchandises qui l'embarrassent, de sorte, avec ce qu'il y avait peu de gens pour sa défense, qu'il ne put résister aux voleurs. Le lendemain, ils en rencontrent un autre ; c'était un Allemand, et avec le renfort de ce vaisseau Breton qu'ils venaient de prendre, dans lequel ils avaient mis de leurs gens, ils battent cet Allemand, qui, comme ce premier, pour être plus chargé de marchandise que d'hommes de défense, tombe encore sous leur pouvoir.

Ainsi, après, avoir bien pillé, ils remorquent ces deux vaisseaux Chrétiens en Alger avec quarante de leurs soldats pour les conduire, tandis qu'ils font dessein de poursuivre leurs brigandages, si bien que ne demeurant plus que soixante Turcs dans ce navire, cela donne visée à Sisteron et à un nommé Houal, Anglais, natif de Londres d'exécuter l'entreprise qu'ils avoient projeté avec leurs compagnons ; à savoir de relever ce vaisseau, pour parler en terme de marine, c'est à dire se révolter et tâcher de s'en rendre maîtres.

Comme ils sont en cette résolution, je ne sais quel

ombrage porte ces Barbares à soupçonner de cette surprise ; ils s'en informent soigneusement ; mais quelque moyen qu'ils y emploient, ils n'en peuvent rien apprendre, mais néanmoins, pour donner plus de crainte à ces pauvres esclaves, ils en condamnent quelques uns, à l'estrapade mouillée, qui n'est autre chose sinon qu'ils attachent le patient avec des cordes sous les aisselles, puis l'élevant avec une poulie qui tient à une des antennes du vaisseau, le laissent tomber plusieurs fois dans la mer.

Sisteron et ses camarades, appréhendant que leur dessein ne se découvre plus amplement, se résolvent au lendemain à l'exécution, et tous de bonne intelligence, s'étant saisis de quelques armes ; se jettent ; environ l'aube du jour, sur une partie de ces pirates qui dormaient en bas sous le tillac, en font un si étrange massacre que pas un ne leur échappa. Les autres, qui étaient dessus, se mettent en défense, et pensants descendre en bas au secours de leurs compagnons, sont entrepercés de coups, et tombent morts avec les autres ; de façon qu'il n'en demeurerait plus guère, auxquels notre Sisteron et ses compagnons livrent combat et à couvert qu'ils étaient tirent au travers du tillac et en blessent plusieurs. Comme ils sont sur le point d'achever le reste, les Turcs, voyant qu'ils ne pouvaient plus tenir, et que cette résolution des Chrétiens les allaient tous faire périr, ils demandent quartier, qui leur est accordé, donnent quelques uns d'entre eux pour otages, et alors Sisteron et ses camarades montent dessus le tillac, et se rendent maîtres de ce vaisseau et du reste de nos Corsaires ; tous blessés.

L'un, entre autres, qui était Renégat grec, se voyant

à l'extrémité, qui n'attendait plus que la mort, témoigna le désir qu'il avait de se convertir, il maudit Mohamet et toute sa secte, dit hautement qu'il veut mourir Chrétien, publie se repentir de ses fautes, pendant que nos pauvres Chrétiens captifs tournent le vaisseau à la côte d'Espagne et arrivent à Cartagena ; la, ce pauvre mourant demande le Crucifix, il l'embrasse et l'adore, et jamais il n'y eut moyen de lui ôter qu'après avoir expiré.

Une chose fut encore alors remarquable, que, durant quelques jours qu'il languit, il pria instamment que l'on lui fit la grâce de lui laisser toujours un Chrétien auprès de lui ; car, dès lors qu'il n'y avait point ; c'était une chose épouvantable des horribles visions qui se présentaient à lui en forme de monstres, qui semblaient le vouloir engloutir, lesquelles aussitôt s'évanouissaient dès qu'un Chrétien approchait.

Je sais que ce combat fut à l'avantage de nos pauvres Chrétiens si (*advint*) qu'il en eût plusieurs d'entre eux fort blessés, mais pas un ne mourut et après avoir séjourné quelque temps à Cartagena, vendu ce vaisseau et ce qui restait en vie de, ces mahométans, l'argent leur fut également partagé, et chacun reprit la route de son pays.

Quant à notre Sisteron, il revint a la Ciotat et fut un long temps de se refaire de ses fatigues passées, ou ensuite il se remit encore sur mer, parce que c'était l'emploi ou de sa jeunesse il était accoutumé, et n'a-voit point d'autre vocation. Quinze ans s'écoulaient depuis l'exécution de cette généreuse entreprise, et est si heureux, qu'en plusieurs voyages il ne fait aucun mauvais rencontre,

mais tout d'un coup le voilà bien surpris quand il se voit assailli des pirates de Tunis, qui fut sur la fin de l'année mil six cent trente cinq, à la force desquels il lui fallut céder. Il est vendu à Issouf Dey à Tunis et, l'espace de deux ans, il éprouve que la servitude en ce quartier là n'est pas moins épineuse que celle qu'il a souffert à Alger, trouvant aussi bien en un coté qu'à l'autre des Barbares impitoyables.

Par bonne fortune pour lui, en l'année mil six cent trente sept, quelques uns de nos religieux de France furent députés à Tunis pour y faire une rédemption (c'étaient les Frères Philippe Audruger et des Haiës), qui y rachetèrent trente cinq captifs, du nombre desquels fut Sisteron. On les amena tous à Paris, où je les vis, et en interrogeais plusieurs, particulièrement celui-ci. Le lecteur n'aura pas peine en la créance de cette histoire, s'il est curieux de lire diverses relations, qui se publient assez souvent touchant les Turcs et Corsaires de Barbarie, et de pareilles rencontres à celle que nous décrivons ici, dont ils en trouvent quelques unes en notre histoire de Barbarie au livre cinquième.

LIVRE III

DOMINIQUE GOURGUE

Capitaine Gascon, ses aventures mémorables.

(L'an de Jésus-Christ : 1558)

CHAPITRE XXII

I. Ancienne noblesse de cette maison. — II. Emplois généreux de Gourgue. — III. Qui est indignement traité par les Espagnols. — IV. Puis est pris des Turcs et eux aussi. — V. Mis en liberté par les galères de Malte. — VI. Passe de France en la Floride. — VII. Comme il traite avec les Sauvages. — VIII. Il se venge des Espagnols. — IX. Puis retourne en France. — X. L'assistance qu'il avait reçue d'un sien frère.

La Maison de Gourgue, d'ancienne noblesse de Gascogne, a fourni à la France plusieurs hommes de considération, et naguères nous en avons vu un soir sur les fleurs de Lys au Parlement de Bordeaux en qualité de premier président. ; mais, sans m'arrêter à un plus ample discours sur cette maison je me contenterai selon mon dessein de relever la gloire qu'ont mérité les exploits héroïques, et les diverses aventures de Dominique de Gourgue, capitaine de grande réputation, natif de Mont-Marsan, puis qu'après avoir signalé sa valeur contre les ennemis de cette couronne en sortant d'une captivité injuste parmi des Chrétiens, il tomba en une autre autant et plus cruelle parmi les Turcs, qui fut environ l'an mil cinq cent cinquante huit.

Celui-ci, comme un bon Français, porté de zèle de servir son prince et sa patrie, se jeta de bonne heure dans les armes, et y réussit avec tant d'honneur qu'il mérita bientôt après de commander à une compagnie dans l'armée d'Italie sous le Roi Henry Second, où son courage parut en plusieurs remontres, particulièrement en la prise de Valence en Piémont sous le maréchal de Brissac, et sous le duc de Guise en la Romagne et au Royaume de Naples, et derechef en la Romagne, où la fortune envieuse de la prospérité des Français leur fit un jour mauvais visage ; pour le moins à regard d'un de ses chefs Italiens, le Seigneur de Marcel de Sainte-Fior qui servait les Français, lequel, avec trop de témérité s'étant engagé en une attaque près de Montizet contre l'armée Espagnole, s'y trouva si fort empêché qu'il y fut battu avec perte de bon nombre des siens et de plusieurs Français qu'il avait attirés en ce combat, outre quantité de prisonniers, tous personnages de considération, entre lesquels Monluc remarque nommément notre capitaine de Gourgue, lequel, plus par son courage que par autre moyen, se sauva d'entre les ennemis, peu de temps après la prise de Piance, place forte que la valeur des nôtres emporta d'assaut, et où, durant cette rude attaque, de Gourgue s'étant saisi des armes de ses gardes, s'en rendit le maître et les défit.

La guerre continuant ainsi dans la Romagne, de Gourgue eut commandement de s'enfermer dans une place près de Sienne, et quoi qu'il n'eut pas trente hommes avec lui, si sûr qu'il fût, en assez longtemps à la bien défendre et s'y serait maintenu, si les efforts d'une partie

de l'armée Espagnole ne l'eût attaqué qui la prit d'assaut, mais aussi après que de Gourgue y eût été blessé, et tous les siens taillés en pièces.

L'Espagnol, outré de dépit d'avoir vu ce brave capitaine avec un si petit nombre de Français faire ainsi tête à son armée, qui y avait perdu beaucoup des siens, fermant les yeux, à l'honneur des armes, qui fait toujours bonne guerre aux hommes de cœur, se résout au contraire à une lâche vengeance, et envoie de Gourgue dans ses galères, pour y servir de forçat, qui fut un coup bien sensible au brave homme de se voir si indignement traité, mais aussi dont le Ciel prendra bientôt vengeance contre ses ennemis pour les payer de même monnaie ; car, quelque temps après, la galère ou était de Gourgue faisant voile pour la Sicile fut attaquée de quelques vaisseaux Turcs qui la prirent, la menèrent à Rhodes et de là à Constantinople, ou les uns et les autres, je veux dire ; de Gourgue et les Espagnols pris en cette galère ; trempèrent quelques années en cette captivité turque ; et là, notre brave capitaine, parmi cette disgrâce, avait cela de consolation qu'il n'y souffrait guère plus de misères qu'en la première avec les Espagnols, vraiment Barbares en ce point ; sinon que, parmi ces Turcs, il avait les oreilles continuellement battues d'injures et de blasphèmes contre le nom Chrétien, et peu ou point d'espérance d'en sortir ; ainsi, déjà accoutumé à beaucoup pâtir, il allait se consolant dans la méditation de la philosophie Chrétienne, qui, sur le bel exemple des souffrances du Sauveur des humains indignement traité des hommes, apprend à tous Chrétiens qu'il n'y a point de créature

heureuse en ce monde a l'égal de celle qui prend à gré pour le ciel toutes les traverses qu'elle sait constamment endurer sur la terre ; de manière, que là bonne naissance de notre Gourgue, qui lui avait toujours fait suivre le parti de la piété, l'avait réduit à ce point qu'il ne pensait plus qu'à mériter des biens éternels par la souffrance des peines temporelles parmi les Infidèles.

Comme il est en cette, glorieuse résolution, Dieu, relevant le peu d'espoir qu'il avait de sa liberté, lui en fit naître une telle occasion. Le vaisseau où il était retenu esclave à Constantinople eut ordre un jour d'aller en mer. Cependant, la Religion de Malte, qui forme toujours quelque généreux dessein contre l'infidèle Mahométan, avait envoyé alors Mathurin de Lescout⁽¹⁾, autrement dit le Chevalier de Romegas, Français de nation, pour avec quelques galères purger la mer de certains corsaires qui ruinaient le commerce des Chrétiens en Levant ; celui-ci rencontre ce vaisseau, et de loin, qu'il l'aperçoit, va au-devant et lui donne la chasse ; le Turc, qui n'a point coutume de présenter combat que quand il se voit avec de grands avantages, n'y trouvant pas son compte, cherche son salut en sa fuite, mais il se voit vivement poursuivi, et qu'il est réduit à telle extrémité, de combattre ou se rendre lâchement, Choisissant le premier, il se dispose au combat, prépare ses pavesades, anime ses soldats, et tourne bord contre Romegas qui ne l'épargne point, le bat furieusement, et le met en tel état qu'il est contraint de céder à la valeur des Chrétiens, qui sautent

(1) *Mathurin d'Aux Lescout de Romégas*. Blaise de Monluc en parle avec éloges dans ses Mémoires.

dedans et y rencontrent un bon nombre d'esclaves, parmi lesquels était de Gourgue, que les Turcs tenaient bien serré a la chaîne au fond de leur galère, et tous les autres, crainte que, durant le combat, ceux-ci ne vinssent à se relever ; Romegas les tire promptement de cette misère, les décharge de leurs fers pour leur donner la liberté, tandis que les turcs éprouvent à leur tour, et à leur grand regret, ce que pèsent ces chaînes, sous le faix desquelles ils voient au même temps leur liberté engagée, et de la amener à Malte, d'où de Gourgue revint en France, et, tout joyeux de se retirer à sa maison, ou il fut visité de ses parents, et de la noblesse du pays, qui vint en foule se réjouir de son heureux retour.

Or, si bien, la douleur et les misères de l'un et l'autre esclavage avait de beaucoup diminué ses forces, si n'avaient-elles point en aucune façon altéré son courage et le désir qu'il avait de se ressentir de l'injure qu'il avait reçue des Espagnols ; voila pourquoi, n'ayant rien tant à cœur que d'en tirer la raison par les armes, il fut un longtemps à en chercher le moyen ; mais comme alors la paix était entre la France et l'Espagne, considérant qu'à cette occasion il n'osait les attaquer en l'Europe, s'avisa de les aller combattre dans l'Amérique, où ils tenaient quelques forts.

Sur ce, il dispose trois vaisseaux de guerre qu'il munit d'hommes de tout ce qui y étoit nécessaire, et pour n'éventer son dessein, fait courir le bruit que cet armement est pour le Brésil, dont il en savait bien le chemin pour y avoir déjà fait un voyage ; puis le vingt deuxième d'Août mil cinq cent soixante sept, il monte en mer et fait

voile en la Floride, où, après avoir longtemps combattu les vents et les orages, y arrive heureusement ; il fait descendre un sien trompette a terre, qui parlait la langue du pays, lequel aborde les sauvages et leur fait entendre de la part du capitaine de Gourgue, que ces vaisseaux chargés de Français ne venaient là que pour renouveler l'alliance de la France avec eux, (car déjà les Dieppois avoient fait quelques voyages) de joindre leurs forces ensemble pour les retirer de l'oppression des Espagnols.

Satyrone ou Saturyone, l'un des principaux Rois de cette contrée, tout joyeux d'une si bonne nouvelle fait réponse qu'il a fort à gré leur arrivée, et qui les secondera lui et les siens en une si belle entreprise ; puis s'étant donné des otages du part et d'autre, de Gourgue mit pied a terre, et s'aboucha avec Satyrone, qui le fait assoir auprès de lui en un siège aussi sauvage que ceux de ce pays là, car il était fait de certains bâtons de bois de lentisque, bien couvert de mousse, et tout semblable à celui de ce Roy.

Leur conférence achevée, et leur dessein pris d'attaquer les Espagnols, de Gourgues fait sortir de ses navires ses gens de guerre et son artillerie, après quoi, assisté des Sauvages vient attaquer les Espagnols dans leurs forteresses, qui y en tenaient trois, les bat furieusement les uns après les autres et s'en rend le maître, y met tout à feu et à sang, n'épargnant aucun des Espagnols, à la réserve de quinze, qu'il fit pendre aux mêmes arbres ou ils avoient attaché et fait mourir quelques Français il n'y avait pas longtemps ; et, comme en cette exécution de ces Français, les Espagnols avec celui qui les commandait

nommé Melandes, ayant rencontré le capitaine Jean Ribaud de Dieppe accompagné de deux navires, ou il y avait environ cinq cents Français qui cinglaient vers la Floride, en avait cruellement massacré les uns et fait pendre les autres, disant pour prétexte que c'étaient des hérétiques, au sujet de quoi ils leur firent attacher un écriteau portant ces paroles : Ils n'ont ainsi été traités comme Français, mais comme Luthériens ; de mêmes de Gourgue aux Espagnols qu'il fit pendre donna le change, leur faisant attacher cet écrit : Je ne fais pas ceci comme à des Espagnols, mais comme à des traitres, voleurs et meurtriers.

Ainsi, de Gourgue, satisfait de cette exécution, remonte en ses vaisseaux chargés de marchandises et d'armes qu'il avait trouvés dans ces forts, puis prend la route de France, et avec un temps qui favorisait son retour, arrive à la Rochelle le dix septième jour de son départ de la Floride, ayant fait onze cents lieues en si peu de temps. Le voilà bien content de ce glorieux exploit qui le met encore plus en crédit et en honneur qu'il ne l'avait été, mais aussi lequel peu s'en fallut qu'il ne le perdit, et il lui fut bien besoin d'avoir de puissants amis auprès du Roi, qui était Charles neuvième ; car les Espagnols sollicitaient si fort contre lui pour en tirer raison de sa Majesté, qu'il fut quelques mois qu'il n'osa paraître, mais enfin le temps et ses amis le mirent à couvert et en grâce auprès du Roi.

Si cet excellent capitaine, comme un gentilhomme d'honneur, n'avait pu souffrir l'injure des Espagnols qui l'avoient mis injustement en galère, sans se croire obligé

d'en tirer la raison par les armes, il est bien assuré qu'un sien frère, nommé Ange de Gourgue, conseiller d'État et président de la généralité de Guyenne, homme de grands biens et de considération, qui aimait fort ce sien cadet, n'avait pas moins de passion pour venger cette injure faite à sa maison en la personne de ce sien frère ; si bien que, pour cette entreprise, il lui avait fait donner de ses propres deniers bonne somme pour fournir à l'équipage de ce voyage, et non point un nommé Vaquieux, comme dit La Popeliniere, vu que Vaquieux n'était qu'agent et commis d'Ange de Gourgue ; et voilà en sommaire les disgrâces de la captivité de ce grand capitaine Dominique de Gourgue et ses plus mémorables aventures.

LIVRE IV

MACAIRE, capucin missionnaire en Barbarie, y est fait captif, et là même cruellement traité par les Maures.
(L'an de Jésus-Christ : 1592)

CHAPITRE XXXV

I. Nonobstant le Mahométisme, la Foi a subsisté quelques siècles en Afrique. — II. Soins de quelques Papes pour cet effet. — III. Le père Machaire envoie à ce sujet. — IV. Passe à Bône ; et a Constantine. — V. Est pris en chemin par les Maures. — VI. Les cruels tourments qu'ils lui font souffrir.

Comme ainsi soit que depuis plusieurs siècles que

le Mahométisme s'est introduit dans l'Afrique, particulièrement en la Barbarie, les partisans de cette maudite secte s'étant rendus les maîtres de ce pays là, ayant fait leurs efforts pour y supprimer la Religion Chrétienne, si est-ce que, nonobstant leurs persécutions, elle n'a pas laissé durant un longtems d'y maintenir la piété de ses autels, jusqu'à ce que les hérésies fréquentes qui y sont survenues à la traverse, secondant l'impiété Turque, ont donné le dernier coup qui en a causé la ruine totale en ce pays.

Et, bien que les soins très particuliers de quelques papes aient travaillé pour y maintenir ce qui restait de débris de cette ancienne piété, laquelle y fleurissait du temps de Saint Augustin, qui ne fût pas moins la gloire de ces quartiers là, dont il était natif ; qu'il était l'idée d'un parfait prélat, si est il vrai qu'à la fin un surcroit de persécution y a tellement fait des efforts, qu'il n'a pas été possible depuis d'y rien avancer.

Mais, parce qu'au fait qui regarde l'intérêt de la cause de Dieu et des consciences, il ne faut point perdre cœur, mais s'assurer en la providence éternelle, voila pourquoi le Pape Clément huitième, dont la probité de vie a si fort paru tout le long de son pontificat, désireux d'essayer les moyens pour achever, une œuvre des si longtems commencée, et espérant que ce qui jusqu'alors avait été empêché pouvait trouver quelque heureuse issue, dès l'entrée à son pontificat donner ordre au vice-légat d'Avignon, vers le milieu de l'année mil cinq cent quatre vingt douze, d'envoyer en Afrique et côtes, de la Barbarie le père Machaire, capucin, personnage de grands mérites, non

seulement pour y consoler les Chrétiens captifs épars çà et là en diverses contrées, mais encore pour moyenner quelque entrée à la Religion chrétienne.

Si le zèle fut grand de la part de celui qui députait, il ne fut pas moindre du côté de celui qui était envoyé ; car le père Machaire, ayant toutes les dépêches de sa mission, part à la faveur de marchands qui le mettent à la côte de Barbarie, ou il passe en la ville de Bône, jadis nommée Hippone, pour réveiller la mémoire du grand Saint Augustin qui en était évêque, et, après y avoir visité les vestiges qui y restent d'une grande église et autres bâtiments dès le temps de cet incomparable prélat, tâche au mieux qu'il peut et secrètement de commencer à travailler à l'effet de sa mission c'est à dire à trouver les moyens d'y faire valoir le nom de Jésus Christ, et y consoler et instruire les Chrétiens captifs, et, sachant qu'il y en avait beaucoup en la ville de Constantine, jadis fort renommée, où se voient quelques restes de grandes antiquités, laquelle est assez éloignée de celle là dans le Royaume d'Alger, ce bon père fut d'avis d'y passer pour y négocier encore au fait de sa mission.

Mais, l'Enfer s'opposant à ses justes desseins, parce qu'ils ne buttaient qu'à ruiner son empire en ces quartiers là, où le Mahométisme lui presse l'épaule, il fut arrêté par les Maures habitants du pays, qui l'emmenèrent esclave bien avant dans la campagne, et avec lui prirent aussi trois autres Chrétiens, entre lesquels était un nommé Pierre Marteau, Français de nation.

Ces Barbares, tous joyeux de cette galime, c'est ainsi qu'ils appellent leur prise, se mettent à les outrager,

particulièrement le Père Machaire, après en avoir appris la condition ; les coups et les menaces sont les plus doux entretiens qu'ils lui font espérer, et si, parmi les horribles travaux ou ils les emploient, ils consolent leur faim et leur soif de quelques morceaux de pain et d'un peu d'eau, c'est encore avec regret, et pour ne perdre en leurs personnes les services qu'ils en attendent.

Mais tout cela n'est encore rien à l'égal de la persécution qu'ils font à ce bon père ; car, ne cherchant que les inventions de ruiner sa constance en la souffrance de leur tyrannie, ils se mettent à le dépouiller et tout nu le frottent de beurre, ce qu'ils continuèrent durant plusieurs jours au fort des chaleurs de l'Été, et, en cet état, le contraignent à labourer la terre, à cultiver leurs jardins et à garder leurs troupeaux, l'ayant ainsi frotté, afin que, persécuté des mouches et autres tels insectes, il endurât des violences qui lui fissent perdre patience. C'est ce qui s'en apprit peu de temps après dudit Pierre Marteau, témoin oculaire, qui trouva moyen d'échapper la captivité de ces Barbares, et, d'autant que depuis on n'a point eu de nouvelles du Père Machaire, quelque enquête que l'on en ait faite, il est à croire qu'il est mort dans l'esclavage parmi les travaux et les supplices de ces impitoyables Mahométans.

**CHARLES DU LAURIER, Seigneur de l’Espine
pris par les Turcs, et ses aventures.
(L’an de Jésus-Christ : 1600)**

CHAPITRE XXXVII

I. Naissance de Du Laurier. — II. Ses vertus. — III. Est fiancé à Lucrece de la Prade. — IV. Est pris par les Corsaires d’Alger. — V. La nouvelle en vient à Lucrece et a ses parents. — VI. Qui lui envoient sa rançon. — VII. Mort de Du Laurier en captivité. — VIII. Qui touche si fort Lucrece qu’elle se fait religieuse.

En cette belle province des Gaules, qui se pique bien fort de vaillance, je veux dire la Guyenne, naquit d’une noble famille Charles du Laurier⁽¹⁾, et s’il est vrai que toutes les grâces avaient présidé en sa naissance pour en avoir fait un gentilhomme des plus accomplis du pays, il semble aussi raisonnable de croire que je ne sais quelle maligne constellation ait paru en même temps, qui a beaucoup depuis troublé le repos de ses plus beaux jours.

Son inclination pour la vertu, joint aux soins que ses parents prirent pour l’élever aux bonnes disciplines, le mirent dès ses plus tendres années en telle considération, qu’il n’y avait personne qui ne se vit porté à l’aimer et à le servir, d’autant plus qu’il était pourvu d’une grande bonté et d’une modestie qui ne le rendait pas moins agréable au Ciel. Aussi était-il bien soigneux tous les

(1) Les *Du Laurier* (ou *Dulaurier*) sont Toulousains ; c’est à cette famille qu’appartenait l’Orientaliste Dulaurier, récemment mort membre de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; très connu par ses travaux sur l’Arménie.

jours d'en reconnaître les bienfaits par des actes d'une notable dévotion.

Ses parents, qui savaient son humeur guerrière, ayant peur de le perdre, après qu'il eut été un assez long temps à porter les armes, firent tout leur possible pour le retenir auprès d'eux, et à cet effet l'engagèrent à se marier, ce qui leur fut d'autant plus facile, que pas loin de leur maison, il y en avait une autre ou était une jeune damoiselle nommée *Lucrèce de la Prade*⁽¹⁾, pour laquelle il n'avait pas moins d'inclination qu'elle pour lui, et qui passait pour l'une des plus agréables et des plus sages de toute la contrée ; un pourparler de part et d'autre conclut cette affaire, qui fut à tous un grand contentement, de sorte qu'après cette résolution, afin que personne ne put prétendre à la recherche de cette rare damoiselle, il fut trouvé bon qu'on les fiançât, remettant les épousailles à quelque autre temps.

Je n'ay pu apprendre par les mémoires qui m'en ont été envoyés quel sujet obligea *Du Laurier* à se mettre sur mer quelques jours après, mais il est bien certain qu'il n'était pas encore beaucoup avancé, quand il fut pris par des Corsaires d'Alger en l'an mil six cent, qui l'emmenèrent captif dans leur ville et le traitèrent comme les autres, c'est à dire fort-cruellement, pour apprendre sa condition et ses moyens afin d'en tirer une bonne rançon.

La nouvelle de sa mauvaise fortune étant sue des siens et particulièrement de sa fiancée, qui l'attendaient de jour à autre, il ne se peut exprimer les déplaisirs qu'ils en ressentirent ; les larmes et les soupirs étaient leurs

(1) Il existe une famille de la Prade au Mas d'Agenais.

plus doux entretiens. Fallait-il (s'écria aussitôt la belle Lucrèce) que je fusse engagée en un saint hyménée pour me voir sitôt privée de la présence de mon cher Du Laurier. Mon Dieu ! ajouta-t-elle, pardonnez à mon juste ressentiment que me fait pousser ces élans, et, quant et quant, exauçant mes vœux, donnez-moi le moyen qu'en retirant cette, belle âme du feu des ennemis de votre Saint nom, je le puisse revoir bientôt ici, pour lui, et moi, en reconnaissance de cette faveur, vous sacrifier nos vies, et nos cœurs à jamais ! et, cela fait, la voilà et tous les parents qui n'épargnent aucun soin afin, de lui faire tenir de l'argent pour son rachat et pour son retour.

Ainsi, tandis que cette affaire se traite, Lucrese n'a plus de consolation qu'en l'attente de son cher Du Laurier, et tous ses vœux et ses pensées ne tendent que là ; mais comme elle se flatte de l'espérance de le revoir dans quelques mois, la voila toute surprise quand nouvelle assurée lui viennent de ses parents que la mort, tranchant son bonheur pour la combler d'ennuis, a ravi Du Laurier au milieu de la Barbarie, parmi les misères et incommodités, et à ce coup s'abandonnant à la tristesse et aux gémissements, l'on a de la peine à la consoler ; et n'eut été qu'elle faisait profession d'une haute vertu, je ne sais à quelle extrémité cette terrible perte ne l'eut portée ; ses yeux n'ont plus d'autres exercices que les larmes, son cœur n'élançe plus que des soupirs, et l'on ne l'entend parler que de sa perte.

Enfin si faut il qu'elle se rende a la raison qui lui représente qu'après avoir donné quelques justes ressentiments à la nature, il ne faut point aller contre les arrêts

de Dieu, qui ordonne de nos jours autant et comme bon lui semble. La voila bien consolée, ce semble, et quelque temps s'écoule que l'on croit qu'elle ne pense plus qu'à recevoir les visites de quelques gentilshommes, qui, avec la permission de ses parents, la recherchent en mariage ; a quoi ceux-ci semblaient volontiers prêter l'oreille, et comme l'on presse la dessus pour savoir sa volonté, ils se voient fort étonnés, lorsque Lucrèce, s'éloignant bien loin du mariage, les prie instamment de n'y point penser à son égard : attendu, dit elle, qu'après l'engagement ou elle s'est vue avec le sien Du Laurier, elle est résolue de ne penser jamais à d'autres, et que, pour cet effet, elle ne désire pour époux que Jésus Christ, à qui elle a consacré son corps et sa volonté pour se retirer dans un cloître ; ses parents y ont au commencement de la répugnance, mais comme ils la voient entièrement résolue, ils y consentent, et peu après Lucrèce, disant adieu au monde, entra en l'Abbaye de Prouille⁽¹⁾ où elle se fit religieuse.

H.-D. DE GRAMMONT et L. PIESSE.

FIN

(1) L'abbaye, de Prouille était dans le diocèse de St-Papoul, en Languedoc, à une dizaine de lieues de Toulouse, sur la route de Carcassonne. C'était un couvent de religieuses de l'ordre de St-Dominique, fondé par le saint lui-même. (Voir Moréri.)